

Revenu disponible 2016

Décembre 2016

Swiss Issues Régions

Habitat, trajet pendulaire, crèche: où la vie est-elle la moins chère?



Indicateur RDI 2016
**Uri défend sa
première place**

Page 10

Garde externe d'enfants
**Neuchâtel attractif
pour les familles**

Page 24

Charge fiscale
**Charge élevée en
Suisse romande**

Page 14

Impressum

Éditeur

Loris Centola
Global Head of Research
+41 44 333 57 89
loris.centola@credit-suisse.com

Fredy Hasenmaile
Head of Real Estate & Regional Research
+41 44 333 89 17
fredy.hasenmaile@credit-suisse.com

Auteurs

Thomas Rühl
+41 44 333 72 65
thomas.ruehl@credit-suisse.com

Jan Schüpbach
+41 44 333 77 36
jan.schuepbach@credit-suisse.com

Simon Hurst
+41 44 333 13 72
simon.hurst@credit-suisse.com

Collaboration

Florence Hartmann
Stephan Boppart
Andreas Bröhl

Contact

regionen.economicresearch@credit-suisse.com
+41 44 333 33 99

Visitez notre site Internet:
www.credit-suisse.com/research

Clôture de rédaction

8 décembre 2016

Copyright

Ce document peut être cité en mentionnant la source.
Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou
sociétés liées. Tous droits réservés.

Sommaire

Synthèse	4
Concept et méthodologie	5
Quel montant reste-t-il après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes?	
Résultats	10
Le revenu disponible dans les cantons suisses	10
Le revenu disponible dans les communes et quartiers	12
Composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence	14
Charge fiscale	14
Frais de logement	16
Frais de déplacement	17
Assurance-maladie	21
Frais de garde et allocations familiales	24
Annexe:	27
Fact sheets RDI pour les communes de Suisse	27
Sources des données	29

Synthèse

En Suisse, le coût de la vie n'est pas le même partout. En changeant de lieu de résidence, parfois même en restant à proximité, les ménages suisses peuvent optimiser leur budget. Dans cette étude, nous présentons le dernier calcul de l'indicateur RDI, lequel mesure le revenu librement disponible, c'est-à-dire le montant restant à la disposition d'un ménage après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes.

Choix du lieu de domicile: le point de vue financier

Les critères de choix du «bon» lieu de résidence sont multiples: outre la situation, l'offre d'infrastructures, la disponibilité de logements adéquats, les critères émotionnels et le réseau de connaissances, les facteurs financiers jouent également un rôle important. La charge fiscale n'est qu'un des facteurs permettant de juger de l'attrait financier d'une commune. D'autres dépenses obligatoires comme les primes d'assurance-maladie, mais aussi les allocations familiales ou le calcul de l'imposition de la valeur locative pour les propriétaires doivent être pris en compte. Par ailleurs, les coûts fixes liés au lieu de résidence comme les loyers, les prix de l'immobilier et notamment les déplacements pendulaires sont autant d'aspects décisifs.

Nouveau: prise en compte des frais de garde externe d'enfants

La première analyse de l'attrait financier des communes et des cantons suisses comme lieu de résidence a été réalisée en 2006, puis actualisée en 2008 et 2011. Dans la plus récente, nous avons intégré les dépenses engendrées par la garde externe d'enfants, qui peuvent avoir un impact important sur le budget des familles. En outre, les différences entre les régions sont considérables en ce qui concerne les déductions fiscales autorisées et les frais de garde.

Classement des cantons: Uri reste en première place

Comme dans l'enquête précédente, la vie est la moins chère à Uri pour un ménage moyen. Glaris vient en deuxième position. Grâce au niveau inférieur des frais de logement, de la charge fiscale et d'autres dépenses, les deux cantons présentent le meilleur attrait financier. Arrivent ensuite d'autres cantons à dominante rurale comme Obwald, la Thurgovie et Appenzell-Rhodes Intérieures. Divers cantons positionnés différemment et à caractère rural ou suburbain se classent en milieu de tableau.

Villes onéreuses: frais de logement élevés et prélèvements obligatoires supérieurs à la moyenne

Les cantons à forte composante urbaine de Genève et Bâle-Ville, où les frais de logement et prélèvements obligatoires élevés renchérissent la vie, se retrouvent de nouveau en fin de classement. Les cantons de Vaud, Zurich, Bâle-Campagne et Neuchâtel présentent également un attrait financier inférieur à la moyenne. Les agglomérations des cantons de Thurgovie, de Schaffhouse, de Schwytz, de Soleure, de Lucerne et d'Argovie sont particulièrement attrayantes pour les ménages qui souhaitent disposer d'une plus grande surface habitable sans pour autant s'imposer de trop longs trajets domicile-travail. L'agrégation au niveau du canton estompes les différences d'attrait financier entre les lieux de résidence. L'analyse détaillée à l'échelle des communes et des quartiers met en évidence les écarts intracantonaux en termes d'attrait financier.

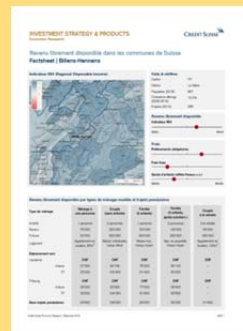
Fact sheets RDI pour toutes les communes suisses et les principaux quartiers urbains

Comparaison régionale du revenu librement disponible

La présentation de l'ensemble des résultats pour toutes les communes suisses dépasserait le cadre de cette étude. C'est pourquoi nous avons établi des fact sheets pour toutes les communes ainsi que pour les quartiers urbains de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich. Chaque fact sheet compare l'attrait financier de la commune concernée comme lieu de résidence avec celui des communes les plus proches et contient des informations sur les frais de déplacements pendulaires et de garde externe d'enfants.

La fact sheet relative à Billens-Hennens (FR) est présentée à titre d'exemple dans l'annexe à la page 27.

C'est avec plaisir que nous vous enverrons la fact sheet de votre commune de domicile ou de toute autre commune. Veuillez contacter votre conseiller au Credit Suisse.



Concept et méthodologie

Quel montant reste-t-il après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes?

Le revenu librement disponible est le montant dont un ménage dispose pour ses dépenses de consommation après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes. Outre les disparités connues en termes de charge fiscale, des écarts s'observent au niveau régional concernant les prix de l'immobilier, les primes d'assurance-maladie et les allocations familiales.

Combien d'argent reste-t-il en fin de mois pour la consommation?

L'attrait financier d'un lieu de résidence repose sur toute une série de facteurs de revenu et de dépenses qui varient d'une région à l'autre. Outre les prélèvements obligatoires fédéraux, cantonaux et communaux, divers autres postes de dépenses ont un impact sur le budget. Pour déterminer le revenu librement disponible d'un ménage, nous avons attribué aux coûts fixes (en bleu sur la fig.) ses dépenses obligatoires, celles à long terme qui sont nécessaires à son existence ainsi que les frais de déplacements pendulaires et de garde d'enfants. Par contre, nous avons exclu les dépenses relevant de décisions de consommation à court terme, car elles ne sont pas liées au choix du lieu de résidence et ne présentent aucun caractère obligatoire.

Prise en considération de toutes les dépenses liées au lieu de domicile

Il est possible de différencier les dépenses volontaires des ménages selon leur nécessité et la durée des engagements contractés. Par exemple, l'achat ou la location d'un logement est en soi volontaire, mais nécessaire pour vivre. De plus, une telle décision constitue un engagement à long terme, car une rétractation entraîne des frais considérables. Nous pouvons donc considérer que les frais de logement et les dépenses qui y sont directement liées font partie des coûts fixes d'un ménage.

Dépenses des ménages privés

Dépenses obligatoires	Dépenses volontaires	
	Garantie du minimum vital	Libre décision de consommer
- Impôts sur le revenu - Impôts sur la fortune - Cotisations sociales - Assurance-maladie obligatoire	Engagements à court terme	- Dépenses d'alimentation - Dépenses d'habillement - Dépenses de consom. diverses - Dépenses de loisirs
	Engagements à long terme	- Frais de logement - Dépenses liées aux conditions de logement (frais accessoires, taxes) - Autres assurances - Abonnements médias et télécommunications
	Déplacements	- Frais de déplacements pendulaires (abonnements, frais de kilométrage) - Autres frais de déplacement (p. ex. déplacements liés aux achats ou aux loisirs)
	Garde d'enfants	- Dépenses liées à la garde externe d'enfants en raison d'une activité lucrative - Autres frais de garde (p. ex. baby-sitting pendant les activités de loisirs)

Trois quarts du revenu brut sont issus de l'activité lucrative, 20% des prestations de transfert

Le budget d'un ménage comporte différentes sources de revenus et divers postes de dépenses. La majeure partie (75,6%) du revenu brut d'un ménage suisse moyen provient d'une activité lucrative. S'y ajoutent les revenus de la fortune et de la location (4,3% du revenu brut), ainsi que les revenus de transfert, essentiellement sous forme de prestations des assurances sociales et des caisses de pension (20,1%).

Revenu disponible = revenu brut moins dépenses obligatoires

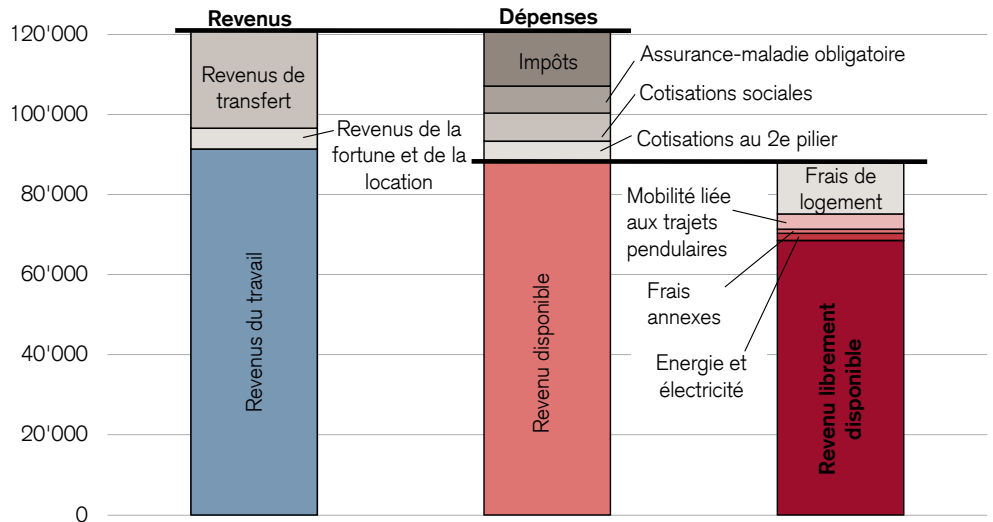
Côté dépenses, 27,1% du revenu brut sont absorbés par les dépenses obligatoires, dont 11,4%, soit près de la moitié, par les impôts sur le revenu et la fortune. Les cotisations aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ainsi que les primes de l'assurance-maladie obligatoire amputent le revenu brut de 15,7% supplémentaires. Le revenu disponible est le montant dont dispose un ménage après déduction des dépenses obligatoires. Il s'élevait à 88 113 CHF en 2014.

Revenu librement disponible = revenu disponible moins les coûts fixes

Les coûts fixes représentent 16,2% du revenu brut et se répartissent comme suit: frais de logement (10,7%), frais accessoires (0,8%), frais d'électricité et d'énergie (1,5%) et frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail (3,1%). Après déduction des coûts fixes, le revenu librement disponible de 68 555 CHF (56.7% du revenu brut) peut être affecté par les ménages aux autres dépenses de consommation et à l'épargne.

Budget d'un ménage moyen en Suisse, 2014

En CHF par an; taille moyenne du ménage: 2,2 personnes



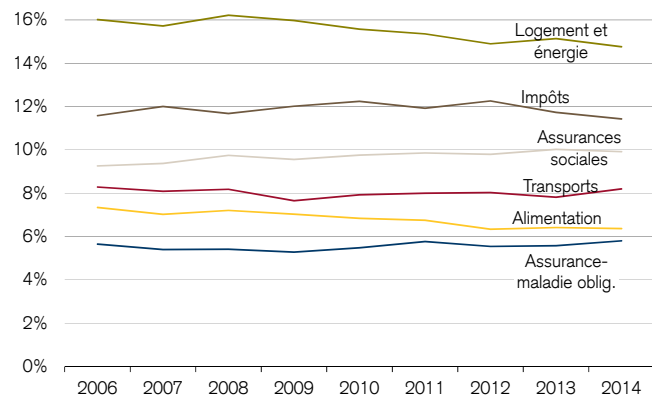
Source: Office fédéral de la statistique, Credit Suisse

Les revenus et les dépenses varient fortement d'un ménage à l'autre

Les revenus et les dépenses d'un ménage peuvent beaucoup varier selon le revenu du travail, la fortune, le type de ménage et les conditions de logement. Considéré seul, le ménage moyen suisse n'est que peu représentatif. Pour les retraités, les revenus de transfert constituent p. ex. une part bien plus importante des rentrées d'argent que pour les personnes actives, qui perçoivent généralement moins de prestations des assurances sociales. La composition des dépenses est tout aussi hétérogène. Entre 2006 et 2014, le ménage moyen a p. ex. versé presque 6% de son revenu brut à la caisse-maladie obligatoire (cf. fig. de gauche). Les primes étant indépendantes du revenu, elles sont nettement plus lourdes à supporter pour les classes aux revenus les plus bas (cf. fig. de droite). De même, les frais de logement représentent plus de 30% du revenu brut pour les personnes aux revenus les plus faibles, soit environ trois fois plus que pour celles ayant les revenus les plus élevés.

Évolution des dépenses des ménages

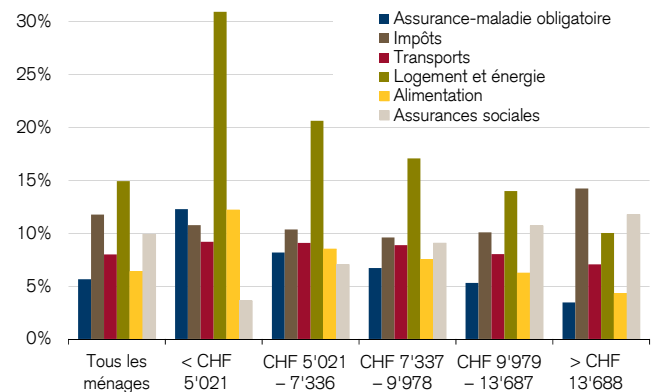
Part moyenne des différentes catégories de dépenses en pourcentage du revenu brut



Source: Office fédéral de la statistique, Credit Suisse

Logement et caisse-maladie: part nettement supérieure pour les classes aux revenus bas

Part moyenne des différentes catégories de dépenses en pourcentage du revenu brut mensuel par classes de revenu; 2012-2014



Source: Office fédéral de la statistique, Credit Suisse

Analyse du revenu disponible pour différents types de ménage – à l'échelle du pays

La présente publication a pour but d'analyser les disparités régionales en termes de revenu disponible sur la base de différents types de ménage. De nombreuses caractéristiques spécifiques aux ménages et les structures de dépenses variables selon les régions peuvent ainsi être prises en compte. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des ménages, dont les différentes combinaisons selon le lieu de résidence ont permis de créer quelque 160 000 cas de figure.

Cas de figure pour l'analyse du revenu disponible

Caractéristique	Nombre de types	Traits distinctifs
Type de ménage	4	Célibataire Marié sans enfant Marié avec 2 enfants Couple de retraités
Type de logement	7	Logement en location de 60 m ² Moyen standing Propriété par étage Moyen standing Logement en location de 100 m ² Moyen standing Propriété par étage Haut standing Logement en location de 150 m ² Moyen standing Maison individuelle Moyen standing Maison individuelle Haut standing
Revenu du travail	53	De 0 à 500 000 CHF
Fortune	21	De 0 à 5 000 000 CHF
Déplacements pendulaires	5	Pas de déplacements pendulaires Déplacements pendulaires vers le grand centre le plus proche, transports publics Déplacements pendulaires vers le centre moyen le plus proche, transports publics Déplacements pendulaires vers le grand centre le plus proche, transport motorisé individuel Déplacements pendulaires vers le centre moyen le plus proche, transport motorisé individuel
Garde externe d'enfants	2	Pas de garde externe d'enfants Garde externe d'enfants 2 jours par semaine

Source: Credit Suisse

Disparités régionales dans les composantes du revenu et des dépenses des ménages suisses

En raison du fédéralisme financier de la Suisse ou des différences structurelles locales du marché, une grande partie des prix déterminant le niveau des dépenses des ménages présentent de fortes disparités régionales. Ces écarts de prix sont à l'origine des variations régionales du revenu disponible et sont au cœur de la présente étude. Le tableau ci-dessous montre les différents facteurs de revenu et de dépenses ainsi que le niveau de réglementation ou l'étendue de la structure du marché. Les références exactes aux sources des données figurent en annexe.

Catégories de revenus et de dépenses variant selon la région

Selon le niveau de réglementation ou l'étendue régionale de la structure du marché

	Confédération	Cantons	Communes	Autres
Revenus de transfert (AF, RP)		X		
Impôt sur le revenu	X	X	X	
Valeur locative pour les propriétaires de logement		X	X	
Impôt sur la fortune		X	X	
Cotisations au 2 ^e pilier	X			
Cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, ANP)	X			
Primes de l'assurance-maladie obligatoire				Régions de primes
Frais de logement			X	
Frais accessoires/taxes			X	
Énergie/électricité			X	
Frais de déplacements (pendulaires)		X	X	Dépendent de la distance jusqu'au lieu de travail et du moyen de transport
Déductions fiscales pour les frais de déplacement	X	X	X	Dépendent de la distance jusqu'au lieu de travail et du moyen de transport
Frais de garde externe d'enfants		X	X	
Déductions fiscales pour la garde externe d'enfants	X	X		

Légende: AF: allocations familiales; RP: réductions de primes; AVS: assurance-vieillesse et survivants; AI: assurance-invalidité; APG: allocations pour perte de gain; AC: assurance-chômage, ANP: assurance des accidents non professionnels

Source: Credit Suisse

Calcul du revenu librement disponible

Pour calculer le revenu librement disponible d'un ménage, il faut d'abord déterminer son revenu brut, lequel résulte de l'addition des revenus du travail ou de rentes, du rendement de la fortune et des revenus de transfert issus des systèmes de redistribution publics (cf. fig.). Le revenu

disponible est obtenu ensuite par la déduction des prélèvements légaux obligatoires. Les ménages peuvent certes disposer librement de ce montant, mais les coûts fixes liés au logement ne sont pas encore pris en compte. Les différences de coût régionales qui jouent un rôle dans la concurrence entre lieux de résidence ne se limitent pas aux prélèvements obligatoires, mais incluent aussi les dépenses de consommation nécessaires à assurer l'existence. Pour calculer le revenu librement disponible, il faut donc encore soustraire les frais de logement (location ou propriété), les frais accessoires, d'eau, des eaux usées, d'élimination des ordures, d'électricité et d'énergie ainsi que les frais de déplacements pendulaires. Le revenu librement disponible correspond ainsi au montant que les ménages peuvent vraiment affecter à la consommation ou à l'épargne.

Calcul du revenu librement disponible

Selon le type de logement et la source principale de revenu

Locataires ayant une activité lucrative	Propriétaires ayant une activité lucrative	Retraités
Revenu brut du travail	Revenu brut du travail	Revenu de rentes (AVS, prévoyance professionnelle)
+ Revenus de transfert (RP, AF)	+ Revenus de transfert (RP, AF)	+ Revenus de transfert (RP, AF)
+ Rendement de la fortune (intérêts, dividendes)	+ Rendement de la fortune (intérêts, dividendes)	+ Rendement de la fortune (intérêts, dividendes)
= Revenu brut	= Revenu brut	= Revenu brut
- Impôt sur le revenu (base: revenu brut, déductions des frais de déplacement et de garde d'enfants)	- Impôt sur le revenu (base: revenu brut, valeur locative, intérêts hypothécaires, déductions des frais de déplacement et de garde d'enfants)	- Impôt sur le revenu (base selon type de logement)
- Impôt sur la fortune	- Impôt sur la fortune	- Impôt sur la fortune
- Cotisations au 2 ^e pilier	- Cotisations au 2 ^e pilier	
- Cotisations sociales (AVS, AI, AC, APG, etc.)	- Cotisations sociales (AVS, AI, AC, APG, etc.)	
- Primes de l'assurance-maladie obligatoire	- Primes de l'assurance-maladie obligatoire	- Primes de l'assurance-maladie obligatoire
= Revenu disponible	= Revenu disponible	= Revenu disponible
- Loyer net	- Coût du logement en propriété (intérêts hypothécaires, amortissement 2 ^e hypothèque, entretien)	- Frais de logement (selon type de logement)
- Frais accessoires, coûts de l'eau, des eaux usées et de l'élimination des ordures	- Frais accessoires, coûts de l'eau, des eaux usées et de l'élimination des ordures	- Frais accessoires, coûts de l'eau, des eaux usées et de l'élimination des ordures
- Coûts de l'énergie et de l'électricité	- Coûts de l'énergie et de l'électricité	- Coûts de l'énergie et de l'électricité
- Frais de déplacements pendulaires	- Frais de déplacements pendulaires	
- Frais de garde externe d'enfants	- Frais de garde externe d'enfants	
= Revenu librement disponible	= Revenu librement disponible	= Revenu librement disponible

Source: Credit Suisse

Évaluation différenciée selon le type de logement et la source de revenu

Certains facteurs d'influence importants exigent une évaluation différenciée selon le type de logement et la principale source de revenu. Ainsi, les propriétaires disposent de possibilités d'optimisation fiscale supplémentaires puisqu'ils peuvent déduire les intérêts hypothécaires de leur revenu imposable, mais ils doivent ajouter la valeur locative de leur logement. Par ailleurs, l'acquisition d'un bien immobilier implique non seulement des frais d'entretien, des intérêts hypothécaires et des frais d'amortissement, mais aussi une diminution de la fortune productive de rendements. Dans tous les cantons, il est en outre possible de faire valoir, pour le calcul du revenu imposable, des déductions des frais de déplacements professionnels. Si les conditions de déduction diffèrent d'un canton à l'autre, elles permettent néanmoins aux pendulaires pour raisons professionnelles de bénéficier d'une réduction de leur charge fiscale. Les déductions liées à la garde externe des enfants fonctionnent selon le même principe. Pour les retraités, qui touchent principalement un revenu sous forme de rentes en lieu et place d'un salaire, les prélèvements obligatoires sont nettement moins élevés car ils ne doivent plus cotiser aux assurances sociales. En outre, ils n'ont pas de frais de déplacements professionnels puisqu'ils n'exercent aucune activité lucrative.

Indicateur RDI: constats concernant une large classe moyenne

Étant donné que la multitude de cas particuliers brouille la vue d'ensemble sur les différences en matière de revenu librement disponible, nous avons établi des indicateurs permettant de tirer des constats généraux sur l'attrait financier des différentes collectivités territoriales en tant que lieu de résidence. L'indicateur RDI (Regional Disposable Income) indique, de manière agrégée, le revenu librement disponible pour une large classe moyenne suisse ainsi que différents types de ménage et de logement. Comme marge de fluctuation du revenu du travail, nous avons pris l'intervalle central de 80% de la répartition des revenus en Suisse, de sorte qu'une grande partie des ménages est intégrée dans l'analyse d'un site et que le résultat est valable pour la majorité de la classe moyenne.

Agrégation des cas particuliers avec des pondérations adéquates

Nous avons calculé le revenu librement disponible pour les cas de figure susmentionnés au niveau des communes et des quartiers urbains. Pour l'agrégation régionale des valeurs communales en unités territoriales plus grandes (cantonales), nous avons utilisé les chiffres de la population comme facteur de pondération. Nous avons pondéré les valeurs des différentes combinaisons de types de logement et de ménage selon la quote-part de ceux-ci dans le total des ménages recensés en Suisse.

Exemple de ménage 1: M. Monod, domicilié à Châtel-Saint-Denis (FR)

Exemple hypothétique d'un ménage d'une seule personne

M. Monod a récemment terminé ses études et travaille à Lausanne. Célibataire, il loue à Châtel-Saint-Denis un appartement d'une surface de 60 m². Il perçoit un salaire de 75 000 CHF et possède une fortune de 50 000 CHF obtenue par héritage. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires, son revenu disponible s'établit à 50 000 CHF. Compte tenu des frais de logement, des frais accessoires, des frais d'électricité et des frais de mobilité liés aux trajets pendulaires, M. Monod dispose librement de 31 700 CHF.

S'il déménageait à Lausanne, M. Monod économiserait 30 minutes par trajet domicile-travail et le coût annuel de l'abonnement. Son revenu librement disponible à Lausanne s'élèverait à 30 200 CHF, soit une réduction de 5%.

Exemple de ménage 2: M. et Mme Rossi, domiciliés à Lugano (TI)

Exemple hypothétique d'un couple sans enfant

M. et Mme Rossi sont mariés depuis peu et habitent à Lugano (TI) dans une maison individuelle de haut standing (financement par crédit 80%). Tous deux travaillent à Lugano et gagnent ensemble 250 000 CHF par an. Ils possèdent une fortune de 600 000 CHF et atteignent ainsi un revenu brut de 253 400 CHF. Après déduction des prélèvements obligatoires, leur revenu disponible est de 157 800 CHF. Si on en retranche les frais de logement, les frais accessoires et les frais d'électricité, le revenu librement disponible du couple à Lugano s'établit à 85 200 CHF.

En déménageant dans un bien immobilier similaire situé dans la commune proche de Caslano (TI), le couple verrait son revenu librement disponible augmenter à 89 500 CHF. Les coûts des déplacements pendulaires avec deux véhicules de tourisme sont déjà inclus dans le calcul. Cela dit, la distance de 10 km leur prendrait quotidiennement à chacun 12 minutes par trajet.

Résultats

Le revenu disponible dans les cantons suisses

Sur l'échelle de l'indicateur RDI, les cantons à forte composante urbaine de Genève, Bâle-Ville, Zurich, Vaud et Bâle-Campagne se situent en dessous de la moyenne. Le niveau élevé des loyers et des prix de l'immobilier mais aussi les prélèvements obligatoires relativement lourds renchérisent la vie dans les centres.

Les comparaisons classiques de l'attrait financier d'un lieu de résidence sont insuffisantes

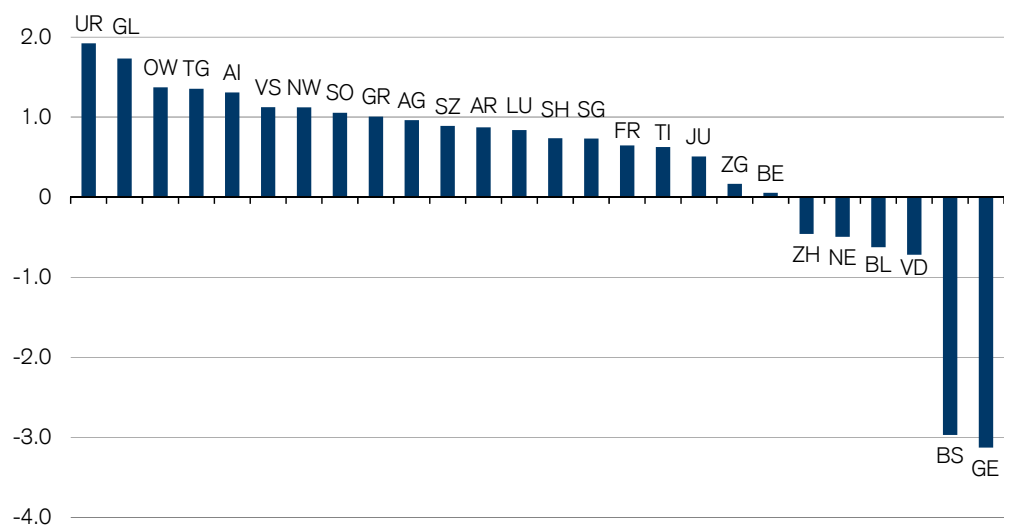
À la différence des comparaisons classiques de l'attrait résidentiel, l'analyse des disparités régionales en matière de revenu librement disponible tient compte de nouveaux aspects. La simple comparaison des charges fiscales ne tient pas compte du fait que dans les régions fiscalement avantageuses, les prix élevés de l'immobilier, notamment, peuvent contrebalancer grandement les économies d'impôts. De plus, les disparités régionales dans les autres catégories de dépenses (primes d'assurance-maladie, etc.) ont un impact important. Et comme une grande partie des personnes actives effectuent quotidiennement le trajet les séparant de leur lieu de travail dans les centres urbains, il est en outre possible de mettre en évidence les avantages financiers des agglomérations à proximité de ces centres.

Indicateur RDI des cantons

L'indicateur RDI (Regional Disposable Income) représente l'attrait financier des régions pour la large classe moyenne par rapport à la moyenne nationale, qui correspond à l'axe de zéro. Les valeurs positives et négatives de part et d'autre de cet axe indiquent les revenus librement disponibles supérieurs et inférieurs à la moyenne suisse.

Revenu librement disponible dans les cantons suisses (indicateur RDI), 2016

Indicateur synthétique, CH = 0; hors frais de déplacements pendulaires et de garde d'enfants, 2016



Source: Credit Suisse

Uri se maintient en tête du classement

C'est à Uri que la vie est la moins chère pour un ménage moyen. Glaris vient en deuxième position. Grâce au niveau inférieur des frais de logement, de la charge fiscale et d'autres prélèvements, les deux cantons présentent le meilleur attrait financier. Arrivent ensuite d'autres cantons à dominante rurale comme Obwald, Thurgovie et Appenzell-Rhodes Intérieures. Divers cantons positionnés différemment et à caractère rural ou suburbain se classent en milieu de tableau.

La vie est chère dans les villes

Les cantons à forte composante urbaine de Genève et Bâle-Ville arrivent en fin de classement. Les frais de logement élevés ainsi qu'une charge fiscale et des primes d'assurance-maladie supérieures à la moyenne y renchérisent la vie pour les ménages moyens. Les cantons de Vaud, Zurich, Bâle-Campagne et Neuchâtel présentent également un attrait financier inférieur à la moyenne nationale. Les ménages y disposent d'un choix plus vaste de communes urbaines,

suburbaines et rurales comme lieu de domicile. L'agrégation sur le plan cantonal gomme les différences d'attrait financier entre les lieux de résidence. Une analyse détaillée au niveau des communes et des quartiers figure au chapitre suivant.

Des avantages combinés dans les cantons de Suisse centrale et orientale

La figure suivante présente la position des cantons en ce qui concerne les coûts fixes et les prélèvements obligatoires. Les ménages vivant dans des cantons plus petits et ruraux comme Uri, Glaris et les deux Appenzell profitent d'avantages financiers combinés. À Genève et à Bâle-Ville, tant les impôts que les coûts fixes sont supérieurs à la moyenne pour un ménage moyen.

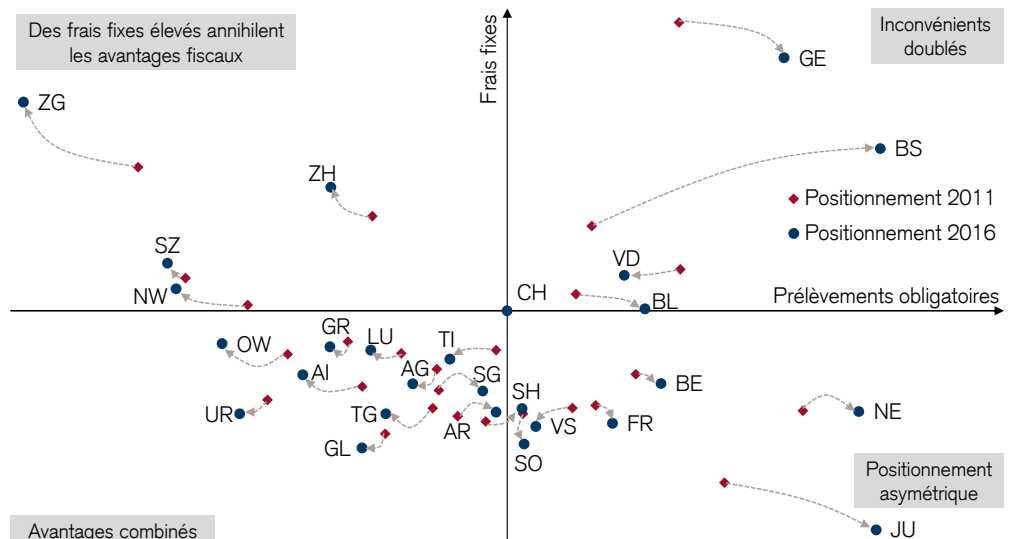
Jura: faible attrait financier en dépit de frais de logement inférieurs

L'attrait financier élevé d'un lieu de résidence peut être attribué à un niveau inférieur de coûts fixes et de prélèvements obligatoires. Les cantons du Jura et de Zoug affichent un revenu librement disponible (RDI) légèrement supérieur à la moyenne nationale: dans le cas de Zoug, les avantages fiscaux sont annulés par les frais de logement élevés pour les ménages moyens et, dans celui du Jura, même si les frais de logement sont modérés, le coût de la vie est relativement cher car les prélèvements obligatoires (impôts et primes d'assurance-maladie) sont parmi les plus lourds de Suisse.

Évolution des composantes de dépenses dans les cantons 2011-2016

Prélèvements obligatoires: impôts sur le revenu et la fortune, charges sociales, assurance-maladie obligatoire

Coûts fixes: logement, frais accessoires, énergie, eau, eaux usées et élimination des ordures; valeurs standardisées, CH = 0



Source: Credit Suisse

Pas de changement en tête et en fin de classement

Le classement a subi diverses modifications par rapport à celui de 2011. Appenzell Rhodes-Extérieures, St-Gall et Schaffhouse ont le plus reculé, tandis que le Valais, Soleure et l'Argovie ont gagné le plus de places. Du fait du caractère relatif de nos indicateurs, un changement de position peut également être induit par la modification des valeurs dans d'autres cantons.

Revenu librement disponible (indicateur RDI): fluctuations 2011-2016

Classement des 26 cantons, sans tenir compte des frais de déplacements pendulaires et de garde d'enfants. Différences: négatives = recul; positives = progression

	UR	GL	OW	TG	AI	VS	NW	SO	GR	AG	SZ	AR	LU	SH	SG	FR	TI	JU	ZG	BE	ZH	NE	BL	VD	BS	GE
Rang indicateur RDI 2016	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Rang indicateur RDI 2011	1	2	4	5	3	16	9	12	10	14	11	6	13	7	8	17	18	15	19	20	22	21	23	24	25	26
Différence 2011-2016	0	0	1	1	-2	10	2	4	1	4	0	-6	0	-7	-7	1	1	-3	0	0	1	-1	0	0	0	0

Source: Credit Suisse

Résultats

Le revenu disponible dans les communes et les quartiers

De nombreux postes budgétaires varient d'un canton à l'autre, mais sont aussi influencés par les réglementations et les structures de coûts au niveau subcantonal. En dépit de frais de déplacements pendulaires supérieurs, il est bien plus avantageux de vivre dans les agglomérations que dans les centres. Déménager dans une commune plus petite permet déjà de réaliser des économies considérables.

Importantes disparités en termes d'attrait résidentiel entre les communes d'un canton

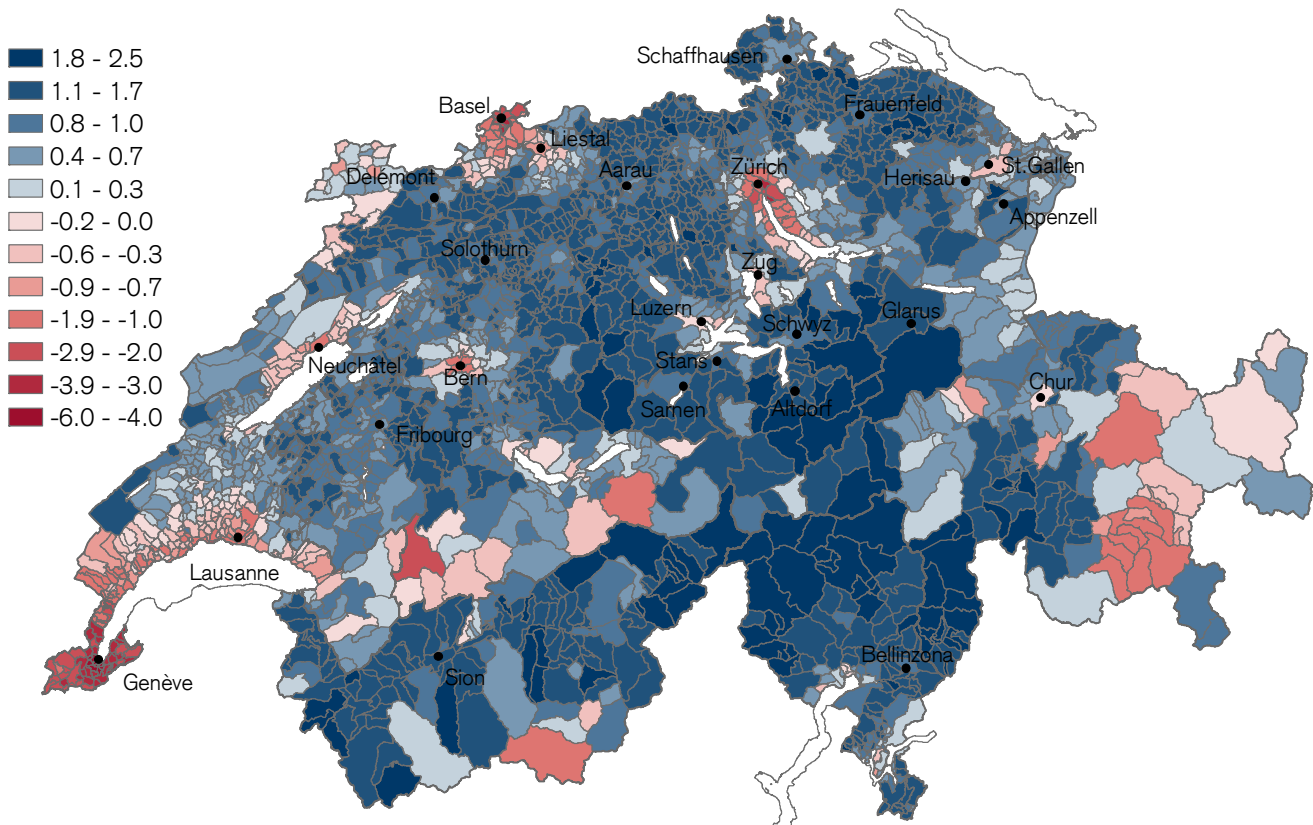
Se situant à un échelon administratif inférieur de l'ordre étatique suisse, les communes se prêtent de manière idéale à l'analyse du revenu disponible, car la plupart des composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence sont soit des éléments influencés par des prix administrés au plan local soit des biens proposés sur des marchés locaux. En raison des larges prérogatives dont elles jouissent dans le cadre du fédéralisme (financier) suisse, les communes sont aussi la dernière instance, après la Confédération et les cantons, à prendre des décisions politiques de grande portée en rapport avec l'attrait financier d'un lieu de résidence.

La vie est cher aux centres

Les valeurs RDI des communes suisses, qui intègrent les coûts pendulaires vers le centre le plus proche, sont représentées dans la figure ci-dessous. Dans les grands centres de Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève, y compris dans les communes contiguës, le revenu disponible s'effondre en comparaison suisse. Outre les centres, un petit nombre de communes de montagne se distingue par des valeurs RDI nettement inférieures à la moyenne. Il s'agit de destinations touristiques de renommée internationale comme la Haute-Engadine, Davos, Grindelwald, Zermatt, Bagnes/Verbier et Gstaad-Saanen.

Revenu librement disponible dans les communes suisses (indicateur RDI), 2016

Indicateur synthétique, CH = 0; avec prise en considération des frais de déplacement vers le centre le plus proche et de garde d'enfants



Source: Credit Suisse

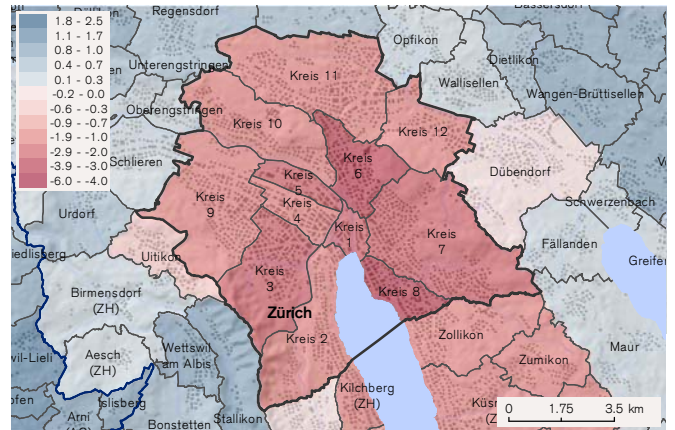
Indicateur RDI des quartiers urbains

Dans les grandes villes suisses, les loyers et les prix de l'immobilier diffèrent considérablement selon les quartiers. Nous calculons désormais les disparités de revenus librement disponibles également au sein des villes. À Genève, le Petit-Saconnex est le quartier financièrement le moins attractif de Suisse, tandis que la vie est nettement moins chère dans celui de la Gare. Les écarts sont encore plus marqués à Zurich: avec un RDI de -3,5, le 8^e arrondissement (Seefeld) est le plus onéreux. Avec des valeurs à environ -1.0, les 11^e et 12^e arrondissements sont nettement plus proches de la moyenne nationale.

Source: Credit Suisse

Zurich-Nord: avantages de coûts par rapport au centre-ville

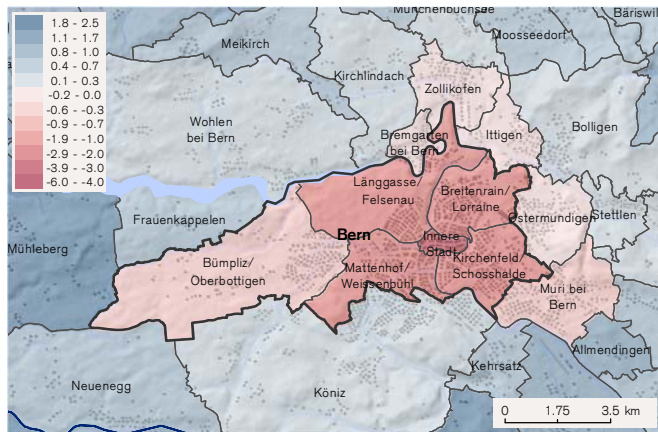
Revenu librement disponible (indicateur RDI) pour les quartiers urbains; CH = 0



Source: Credit Suisse

Berne: coût de la vie plus faible à Bümpliz/Oberbottigen

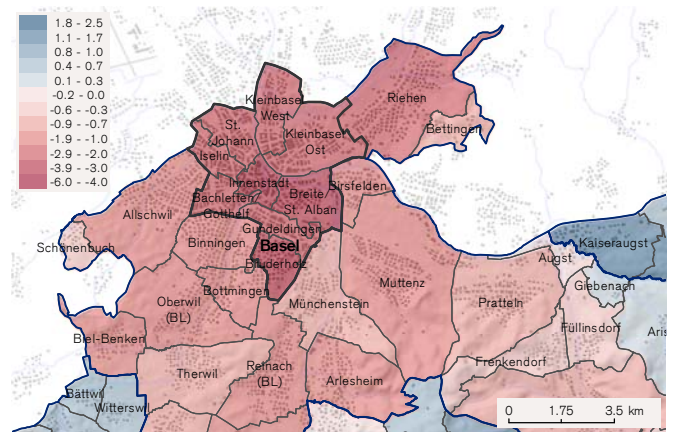
Revenu librement disponible (indicateur RDI) pour les quartiers urbains; CH = 0



Source: Credit Suisse

Bâle: Gundeldingen en tête

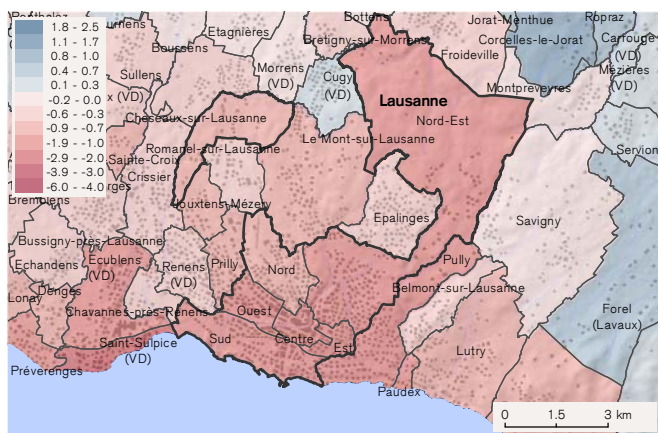
Revenu librement disponible (indicateur RDI) pour les quartiers urbains; CH = 0



Source: Credit Suisse

Lausanne Nord: coût de la vie le plus faible

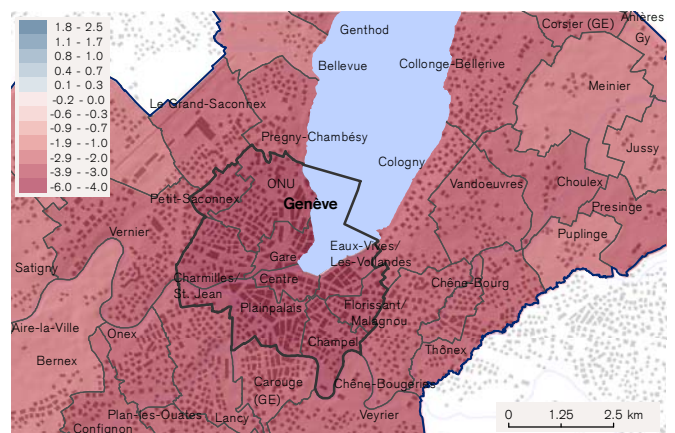
Revenu librement disponible (indicateur RDI) pour les quartiers urbains; CH = 0



Source: Credit Suisse

Genève: peu de quartiers avantageux

Revenu librement disponible (indicateur RDI) pour les quartiers urbains; CH = 0



Source: Credit Suisse

Composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence

Charge fiscale

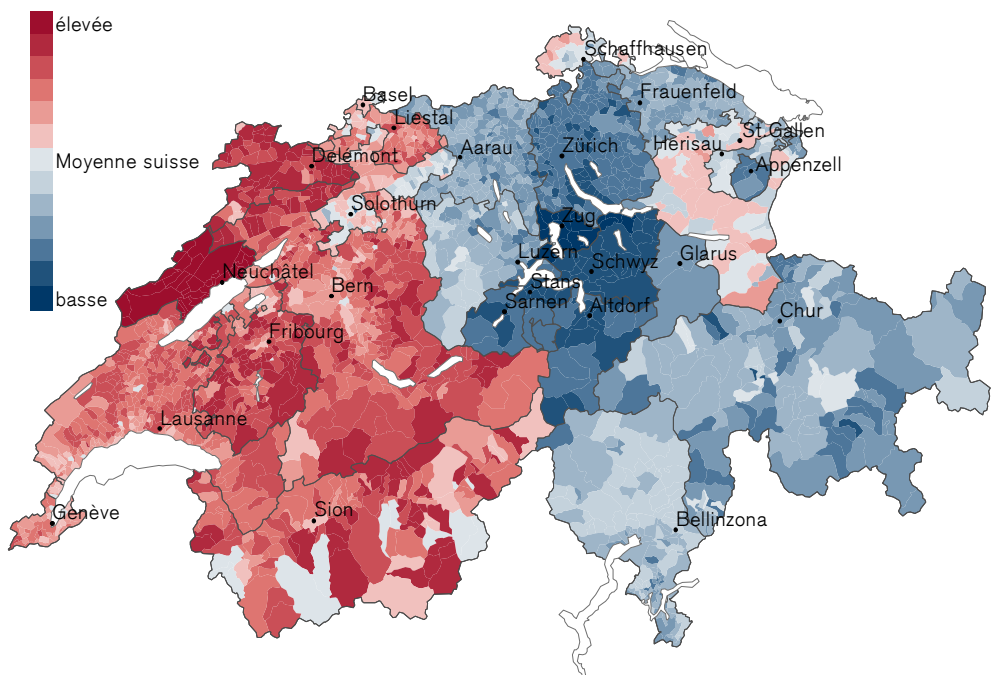
S'élevant à près de 12% du revenu brut moyen, les impôts sur le revenu et la fortune représentent l'un des principaux postes de dépenses des ménages. En raison de la structure fédérale de la Suisse, la charge fiscale varie toutefois considérablement d'une région à l'autre. En particulier, les taux d'imposition sont nettement plus élevés en Suisse romande.

Dichotomie fiscale: impôts plus élevés en Suisse romande

S'agissant de la charge fiscale des personnes privées, le classement des cantons réalisé par le Credit Suisse n'a guère évolué ces dernières années.¹ En tête, Zoug a consolidé son avance relative sur le canton de Schwyz, lequel avait décidé une hausse d'impôts en 2015 pour la première fois depuis des décennies. Les places suivantes sont occupées par les cantons de Nidwald et d'Uri, ce dernier ayant devancé Obwald en 2009 avec l'introduction de l'impôt à taux unique. Mais, ces dernières années, il n'y a plus eu de changements aussi marquants que celui instauré par Uri. Seul le canton de Vaud a réussi à gagner quatre places dans le classement actuel. Il est désormais en 21^e position, devant le Valais, Berne, Fribourg, le Jura et Neuchâtel, qui ferme la marche. Dans l'ensemble, la dichotomie fiscale de la Suisse subsiste: les cantons et les communes de Suisse romande affichent une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale (cf. fig.).

Charge fiscale des personnes physiques

Charge d'impôts sur le revenu et la fortune, indice synthétique, 2016



Source: TaxWare, Credit Suisse

La Suisse centrale attractive pour toutes les classes de revenu

L'examen détaillé de la charge d'impôts sur le revenu et la fortune permet d'évaluer plus précisément le fardeau fiscal pesant sur les personnes physiques. La figure suivante montre la charge fiscale en pourcentage du revenu brut pour un couple sans enfant et différentes classes de revenu. En Suisse centrale, les impôts sont inférieurs à la moyenne suisse pour toutes les classes de revenu, et l'avantage fiscal y augmente généralement de concert avec le revenu. Dans le canton de Zoug, un couple gagnant 100 000 CHF paie environ 6% d'impôts de moins que la moyenne suisse pour cette classe de revenu. Pour un revenu de 300 000 CHF,

¹ Informations complémentaires: «Qualité de la localisation 2016: Bâle-Ville devancera le canton de Zurich», Credit Suisse, septembre 2016.

l'avantage fiscal est de 8%. En revanche, les cantons de Schaffhouse, St-Gall, Soleure, Fribourg et Berne présentent le même attrait pour toutes les classes de revenu considérées. Bâle-Campagne, le Tessin et la Suisse romande sont plus intéressants pour les bas et moyens revenus que pour les classes supérieures.

Économies d'impôts possibles à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de francs

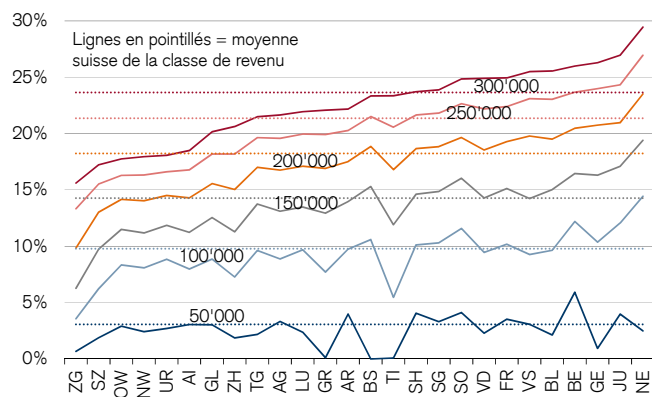
Les différences de pourcentage de charge fiscale observées correspondent à des montants considérables en francs (cf. fig. de droite): le couple zougois avec un revenu de 100 000 CHF aurait p. ex dû déboursier presque 11 000 CHF de plus en impôts à Neuchâtel. Pour un revenu de 300 000 CHF, l'écart serait de plus de 41 000 CHF.

Les cantons accordent des déductions fiscales individuelles, p. ex. pour les déplacements pendulaires et la garde d'enfants

À l'inverse du RDI, la charge fiscale examinée dans le présent chapitre ne tient pas compte des déductions individuelles, dont le montant varie en fonction des cantons et des types de ménage. Tous les cantons accordent p. ex. des déductions pour les frais de déplacement domicile/travail. De plus, les frais liés à la garde d'enfants sont déductibles du revenu imposable. En dehors de ces abattements abordés dans les autres chapitres de la présente étude, des déductions individuelles supplémentaires sont possibles (p. ex. frais de formation et de santé), lesquelles diffèrent cependant fortement d'un ménage à l'autre et dépasseraient le cadre de cette analyse.

Suisse centrale: impôts nettement moins élevés pour toutes les classes de revenu

Charge fiscale* en % du revenu brut et par classe de revenu, 2016; couple sans enfant

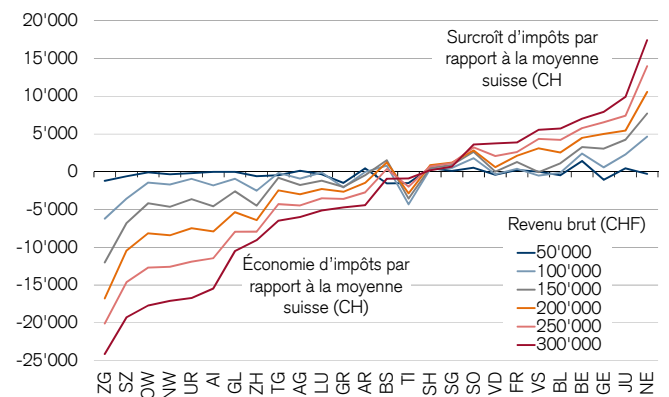


Source: TaxWare, Credit Suisse

* Impôts sur le revenu et la fortune au niveau communal, cantonal et fédéral

Un déménagement peut fortement réduire la charge fiscale

Écart par rapport à la charge fiscale moyenne suisse* en CHF et par classe de revenu, 2016; couple sans enfant



Source: TaxWare, Credit Suisse

* Impôts sur le revenu et la fortune au niveau communal, cantonal et fédéral

Composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence

Frais de logement

Outre les impôts, les frais de logement constituent également l'une des dépenses les plus importantes pour une grande partie des ménages suisses. En 2014, ils s'établissaient à environ 10,7% du budget moyen d'un ménage. Et ce pourcentage peut être nettement supérieur dans le cas des ménages à faible revenu notamment. Pour les hauts revenus, c'est en revanche la charge fiscale qui pèse le plus lourd.

Le RDI tient compte des frais de logement pour sept types de ménage

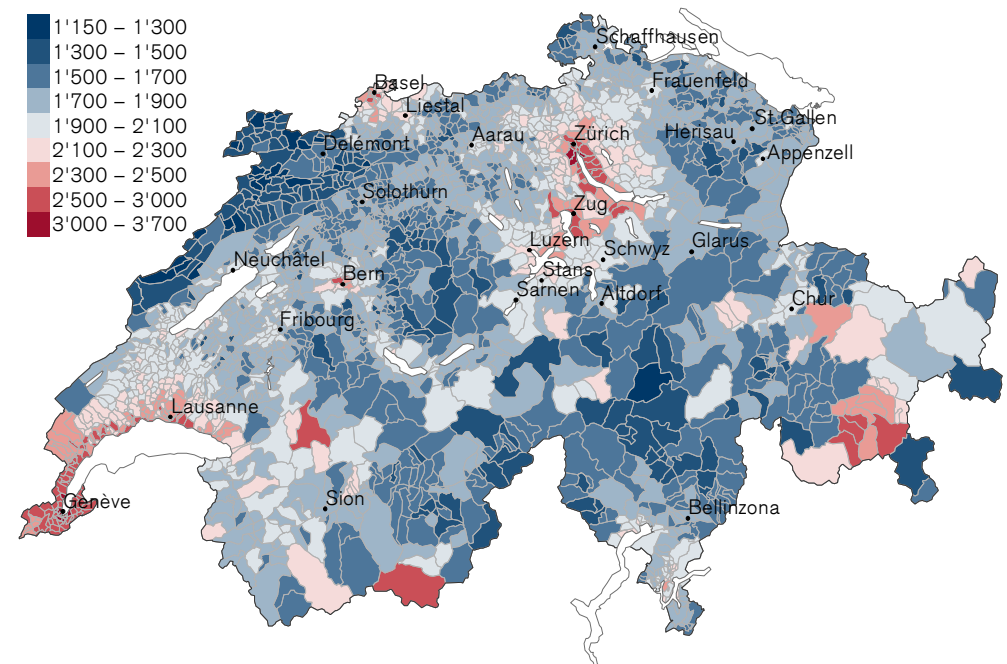
Frais de logement élevés dans les centres et les régions touristiques

Pour calculer le revenu librement disponible, nous nous sommes basés sur les frais de logement moyens par commune/quartier urbain (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich) et pour divers types de biens résidentiels: logements locatifs de standing moyen de trois dimensions différentes, propriétés par étage et maisons individuelles de standing moyen et élevé. Nous avons également pris en compte les diverses déductions fiscales possibles selon le type de logement.

Étant donné les structures d'offre et de demande très diverses selon les régions, il est évident que le marché immobilier suisse n'est pas homogène. Nous nous trouvons en présence d'une multitude de marchés de logements en location et en propriété bien délimités sur le plan régional. Par conséquent, les prix varient fortement d'un lieu de résidence à l'autre. Dans les centres urbains, les agglomérations et les régions touristiques, les frais de logement sont nettement plus élevés qu'ailleurs. Dans certaines communes du Jura, le loyer moyen d'un quatre pièces de moyen standing est de moins de 1200 CHF par mois (cf. fig.). Dans de nombreuses communes rurales, les loyers sont également inférieurs à la moyenne suisse de 1865 CHF, tandis qu'il faut déboursier plus de 3000 CHF pour un logement comparable dans certains quartiers de Zurich et Genève. Dans les cantons de Suisse centrale fiscalement avantageux et les destinations touristiques prisées, on observe également des loyers souvent supérieurs à la moyenne.

Loyer mensuel d'un appartement de quatre pièces de moyen standing

Loyer moyen en CHF hors frais accessoires; moyenne CH: 1865 CHF; 2^e trimestre 2016



Maisons individuelles presque hors de prix dans les centres

S'agissant des disparités régionales, les prix de la propriété du logement évoluent en principe d'une manière similaire à ceux des loyers. En raison du niveau actuel des taux d'intérêts hypothécaires particulièrement bas, les propriétaires d'appartements et de maisons supportent beaucoup moins de coûts que dans les années précédentes, mais les déductions fiscales liées aux paiements d'intérêts sont également plus faibles.

Composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence

Frais de déplacement

Les Suisses sont un peuple de pendulaires: 7 personnes actives sur 10 travaillent en dehors de leur commune de domicile, effectuant en moyenne un trajet de 14,5 km qui leur prend 30 minutes dans chaque sens. Les coûts de déplacements professionnels sont supérieurs hors des centres, mais sont partiellement déductibles des impôts et généralement surcompensés par des frais de logement plus abordables.

Se déplacer par les transports publics coûte généralement moins cher

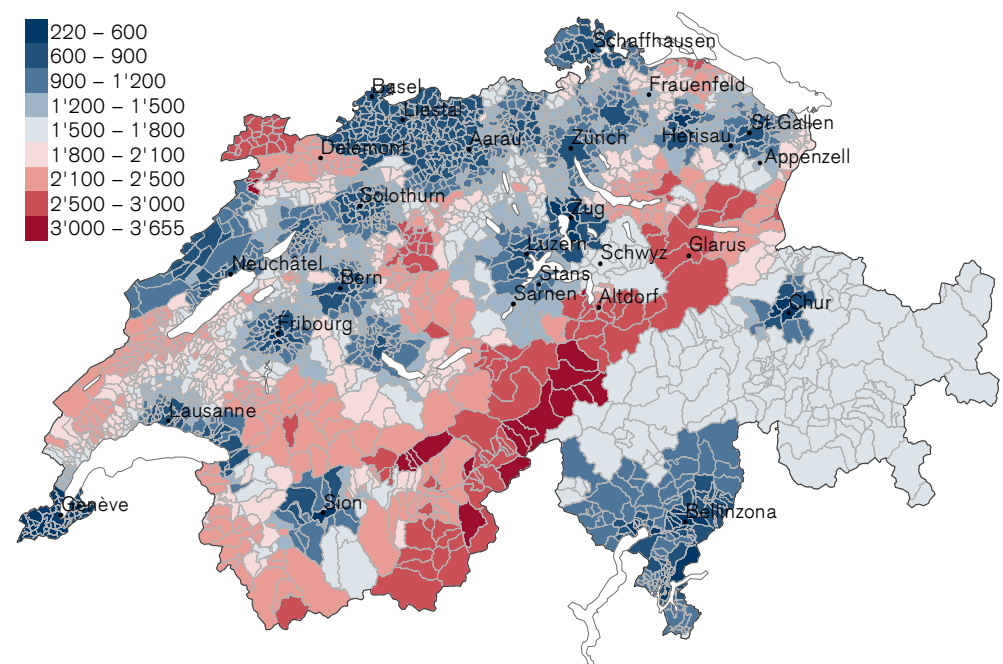
Les frais de déplacement dépendent majoritairement de la distance séparant le domicile et le lieu de travail et du choix du moyen de transport. Les déplacements en voiture sont parfois plus de quatre fois plus chers que les trajets en transports publics. Cela étant, des particularités cantonales et régionales peuvent également avoir un impact considérable sur les frais de déplacement. Les transports publics organisés en communautés tarifaires affichent de fortes différences de prix. En cas d'utilisation d'une voiture, les déductions fiscales et de taxes de circulation, qui varient d'un canton à l'autre, jouent également un rôle.

Les communautés tarifaires facilitent les trajets pendulaires

En Suisse, il existe 22 communautés tarifaires, dont seulement deux n'incluent pas les Chemins de fer fédéraux (CFF). L'offre comporte des billets et des abonnements, qui permettent d'utiliser librement les moyens de transport dans une zone. En général, les prix se basent sur un système de zones, à l'exception toutefois de la communauté tarifaire de la Suisse du Nord-Ouest (TNW), qui couvre la ville de Bâle à un tarif unifié (760 CHF par an). De même, il existe des combinaisons de communautés tarifaires, dont le Z-Pass, qui relie les régions de Zurich, Zoug-Schwytz, Argovie et la Suisse du Nord-Est. Le Valais, la majorité du canton d'Uri et certaines zones du canton de Vaud ne sont pas couverts par les communautés tarifaires. Dans ces régions, ce sont les abonnements de parcours des CFF qui sont les plus avantageux pour les pendulaires. Dans les Grisons, il existe des communautés tarifaires locales à Davos/Klosters et dans la Haute-Engadine. L'abonnement général grisonnais permet néanmoins de se déplacer dans tout le canton. Dans l'ensemble du pays, de plus en plus de zones sont intégrées dans les communautés tarifaires existantes. La figure suivante indique les frais de déplacement annuels en transports publics pour toutes les communes vers le centre le plus proche.

Frais de déplacement en transports publics vers le grand/moyen centre le plus proche

Frais d'abonnement annuels en CHF pour un adulte célibataire, 2016



Source: CFF, Credit Suisse, Geostat

Les déductions des frais pendulaires se répercutent sur l'évolution des marchés du travail et de l'immobilier...

... mais favorisent aussi le
mitage, les embouteillages
et la consommation des
ressources

Uri accorde les déductions de frais de déplacements pendulaires les plus géné- reuses

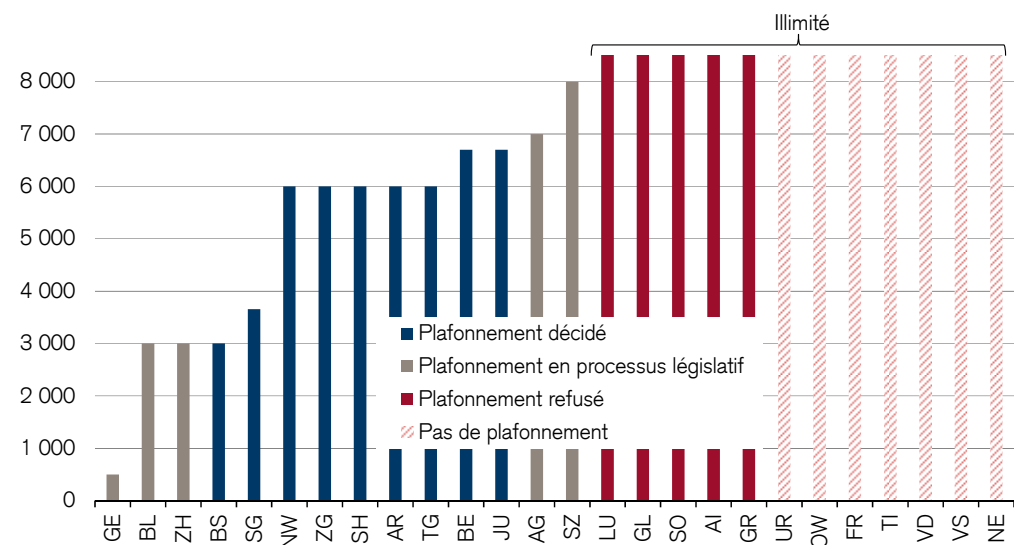
Les Suisses effectuent un déplacement moyen de 14,5 km par trajet. 50% des pendulaires utilisent l'automobile, un tiers les transports publics, les autres le vélo, la moto ou se déplacent à pied. Les frais de déplacement sont en grande partie déductibles du revenu imposable. Cela incite à parcourir des distances plus longues pour exercer une activité professionnelle. Les marchés de l'emploi des centres suisses se sont développés de concert avec les liaisons rapides: un Bernois peut sans problème poser sa candidature pour des postes à Zurich, Bâle ou Fribourg. Cela accroît l'efficacité du marché du travail et encourage l'échange d'idées.

Cette «subvention indirecte» des déplacements domicile-travail est critiquée, car elle favorise le mitage, les embouteillages et va à l'encontre de la politique climatique. En 2016, la Confédération a décidé de limiter à 3000 CHF la déduction des frais de déplacement de l'impôt fédéral direct. Elle estime que la facture fiscale s'en trouve accrue pour une personne sur cinq. Certains cantons comme Bâle-Ville, la Thurgovie et Berne en ont profité pour réduire également les déductions à leur niveau. Les trajets domicile-travail plus longs deviennent ainsi plus onéreux et les lieux de domicile éloignés perdent en attrait, ce qui freine l'évolution des prix du logement en propriété. Des cantons tels que Glaris, le Valais et Uri ayant ciblé les nouveaux arrivants qui se déplacent vers les centres des cantons voisins, ils hésitent à abaisser le niveau des déductions de frais pendulaires ou rejettent une telle mesure.

La majorité des cantons permet uniquement la déduction des coûts des transports publics pour un abonnement de 2^e classe – même en cas d'utilisation d'une voiture ou d'une moto. Si la pertinence ou l'adéquation de l'utilisation d'un véhicule privé peut être démontrée, les frais du véhicule sont déductibles des impôts selon la clé de répartition des coûts cantonale. Les conditions ne sont pas définies de manière uniforme, mais incluent des cas tels que la maladie ou l'état de santé, des économies de temps réelles par rapport à l'utilisation des transports publics ou une grande distance jusqu'à l'arrêt de transports publics le plus proche. Les cantons de Nidwald et d'Uri constituent l'exception. Dans le canton de Nidwald, la distance parcourue avec une voiture peut être soustraite sans restriction selon la clé de frais kilométriques. C'est le canton d'Uri qui accorde les déductions les plus généreuses: indépendamment du type de transport (même dans le cas de piétons), il est possible de déduire chaque année du revenu imposable 0,70 CHF/km pour les 10 000 premiers kilomètres et 0,40 CHF pour chaque kilomètre supplémentaire. Selon le canton de résidence et le trajet, les pendulaires peuvent déduire jusqu'à 10 000 CHF de l'impôt sur le revenu. Dans certains cantons n'ayant pas fixé de plafond, cette déduction peut même atteindre 30 000 CHF (cf. fig.).

Déductions des frais de déplacements pendulaires: grandes disparités cantonales

Déduction des frais de déplacements pendulaires en CHF; état: août 2016



Source: cantons, Credit Suisse

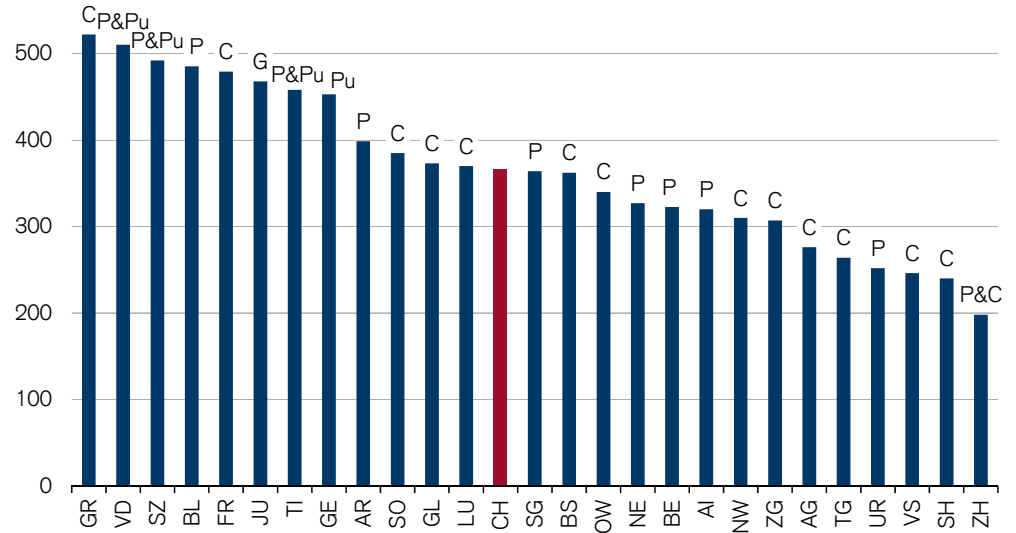
Zurich: taxe de circulation la plus faible

La taxe de circulation des véhicules motorisés varie aussi d'un canton à l'autre. La figure ci-après présente une comparaison des taxes appliquées à une voiture de tourisme classique ayant une cylindrée de 1800 cm³, une puissance de 120 kW et un poids de 1400 kg. La taxe est la plus faible dans le canton de Zurich, à 200 CHF, et atteint plus du double (520 CHF) dans les Grisons. La majorité des cantons se fonde sur la cylindrée ou le poids pour calculer la taxe. Genève

se base sur la puissance motrice, tandis que quatre cantons utilisent une combinaison de ces caractéristiques. De plus en plus de cantons appliquent des taxes réduites aux véhicules économes en énergie. Les véhicules exclusivement électriques sont p. ex. exonérés de la taxe de circulation dans les cantons de Glaris, Soleure et Zurich.

Comparaison intercantonale de la taxe de circulation, 2016

Taxe annuelle pour un véhicule de tourisme en CHF. Base de calcul: C = cylindrée; P = poids; Pu = puissance



Source: cantons, Credit Suisse

Exemple de ménage 3: M. et Mme Zürcher, domiciliés à Richterswil (ZH)

Exemple hypothétique d'un couple de retraités

M. et Mme Zürcher sont retraités et vivent dans un appartement en location d'une surface de 150 m² situé à Richterswil (ZH). Ils perçoivent des rentes et des prestations AVS totalisant 80 000 CHF. Avec le rendement de leur fortune de 300 000 CHF, leur revenu brut s'élève à 87 500 CHF. Après déduction des impôts sur le revenu et la fortune ainsi que des primes de l'assurance-maladie obligatoire, leur revenu disponible se monte à 69 100 CHF. Après avoir payé leurs frais de logement, les frais accessoires et les frais d'électricité, ils disposent librement d'un montant de 27 500 CHF. En quittant Richterswil pour prendre un logement similaire dans la commune voisine de Freienbach (SZ), ce couple atteindrait un revenu librement disponible de 30 000 CHF et même de 34 000 CHF à Einsiedeln (SZ), soit une hausse de respectivement 9% et 24%.

Comment les frais de déplacement sont-ils intégrés dans le RDI?

Frais de déplacement entre le domicile ...

Les frais de déplacements personnels sont déduits du revenu disponible pour les cas de figure concernés. Les frais pertinents pour l'indicateur sont les coûts réels qu'impliquent le trajet domicile-travail. Ceux-ci dépendent de la distance à parcourir ainsi que du choix du moyen de transport et peuvent par conséquent induire d'importantes différences au niveau du revenu librement disponible. Les coûts non monétaires comme le temps de trajet étant difficiles à quantifier en francs, ils ne sont pas pris en considération. L'intégration des frais de déplacement dans le RDI accroît la pertinence de l'attrait financier d'un lieu de résidence, car un logement situé dans un emplacement décentralisé avantageux implique souvent une mobilité pendulaire longue et coûteuse.

... et le centre le plus proche de grande ou moyenne taille

La multitude de combinaisons en découlant ne peut pas être présentée de façon appropriée ni réellement pertinente. Nos calculs se limitent donc au trajet principal domicile-travail par commune: c'est-à-dire du domicile au centre le plus proche de grande ou moyenne taille (définition des centres selon la typologie des communes de l'Office fédéral de la statistique). Nous tenons compte des frais d'utilisation des transports publics mais aussi du véhicule personnel (transport individuel motorisé, TIM). Nos calculs sont effectués sur une base annuelle et sur une moyenne de 193,4 jours ouvrables par an.

Frais de déplacement en transports publics

Pour déterminer les frais de déplacement en transports publics, nous avons pris en compte les prix des abonnements annuels des communautés tarifaires locales pour le nombre minimum de zones à traverser pour se rendre du domicile au lieu de travail. Dans le cas des trajets non couverts par une ou plusieurs communautés tarifaires, nous nous sommes fondés sur les prix des abonnements de parcours des CFF ou, si nécessaire, le prix d'un abonnement général (AG). À noter les personnes «mariées sans enfant» peuvent bénéficier d'un AG pour couples à un tarif préférentiel.

TIM: calcul de tous les frais de déplacements individuels

Le calcul des coûts du transport individuel motorisé se base sur la distance annuelle cumulée parcourue entre le domicile et le lieu de travail. Chaque type de cas se voit attribuer des paramètres de véhicule appropriés se fondant sur les données techniques de trois véhicules largement répandus en Suisse (cf. fig.). Les coûts fixes en découlant sont calculés de manière proportionnelle à la distance séparant le domicile du lieu de travail, sachant que dans le cas d'un célibataire, on se base sur une distance de 6619 km par an, quels que soient les déplacements pendulaires. Les frais variables peuvent être décomptés par kilomètre directement.

Aperçu des coûts liés au transport individuel motorisé, 2016

	Frais à supporter	Base de calcul
Coûts fixes par an	Amortissement annuel	10% du prix catalogue (linéaire)
	Intérêts	0,05% de la moitié du prix catalogue (approximatif)
	Taxe de circulation	Dépendante du canton de domicile et des paramètres du véhicule
	Assurance responsabilité civile	430 CHF
	Assurance casco partielle	1,2% du prix catalogue
	Autres coûts fixes	Frais de parking: 1500 CHF; dépenses accessoires: 240 CHF; entretien du véhicule: 150 CHF
Coûts variables	Dépréciation	2% du prix catalogue tous les 10 000 km
	Frais de carburant	Dépendants de la consommation de carburant à raison de 1,46 CHF le litre d'essence (prix au moment du calcul)
	Usure des pneus	4 x 340 CHF tous les 30 000 km
	Réparations, maintenance, entretien antipollution	630 CHF tous les 10 000 km

Source: Touring Club Suisse, Credit Suisse

Composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence

Assurance-maladie

Principal poste de dépenses obligatoires des ménages après les impôts, les primes d'assurance-maladie ont fortement augmenté ces dernières années et varient d'une région à l'autre. C'est dans le canton de Zoug que l'assurance-maladie est la moins chère et dans celui de Genève qu'elle est la plus onéreuse. Quant aux familles, elles paient les primes les plus élevées de Suisse dans la ville de Zurich.

Impact croissant des primes sur le budget des ménages

Les primes de l'assurance-maladie obligatoire ont un impact important sur le montant restant à un ménage en fin de mois, en particulier dans le cas des faibles revenus. L'accroissement de l'espérance de vie et de la prospérité fait augmenter les dépenses de santé depuis longtemps. En effet, le système de santé coûte plus de 70 milliards CHF, soit 11% environ de la performance économique de la Suisse. En 2016, les primes d'assurance obligatoire atteignaient en moyenne 5140 CHF par an (pour les personnes de plus de 25 ans), contre 2540 CHF en 2000, soit moins de la moitié. Cela correspond à une hausse annuelle de 4,5%, alors que les prix à la consommation ont progressé de 0,4% par an sur la même période.

Importantes disparités régionales

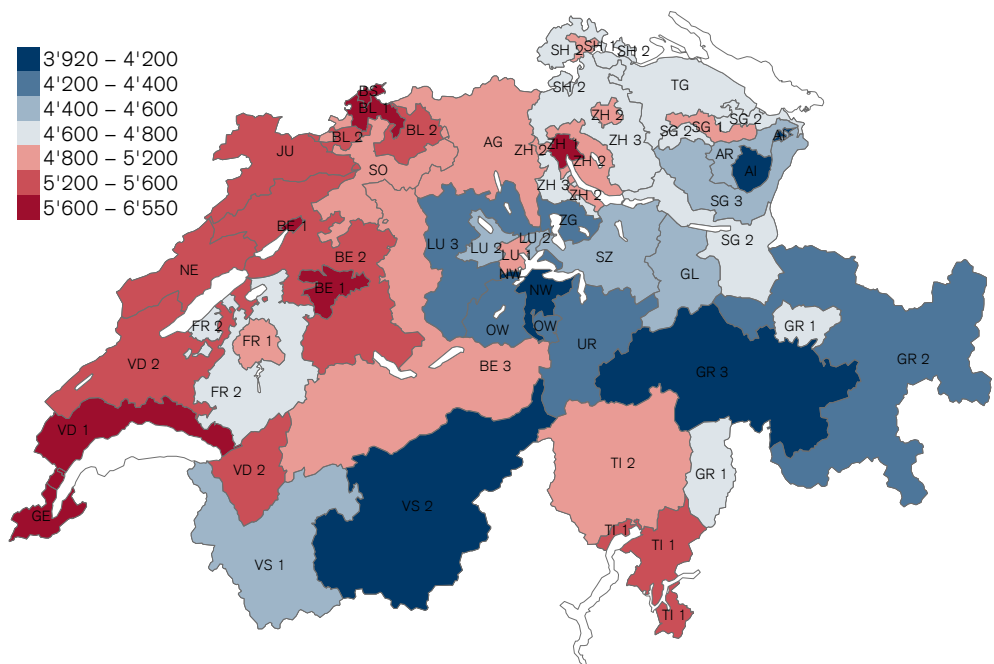
Le montant effectif des primes s'écarte fortement de la moyenne. Les frais d'assurance varient en fonction du lieu de résidence, du revenu et de la fortune. La prime de base – indépendamment du niveau de revenus – diffère déjà d'une région à l'autre. À ces disparités régionales viennent s'ajouter les réductions de primes octroyées par les pouvoirs publics en fonction du revenu et de la fortune. Comme ce sont les cantons qui déterminent les valeurs seuil, le montant de la réduction de prime diffère aussi selon le lieu de résidence, et avec lui la prime nette effective.

Primes élevées dans les centres et en Suisse romande

La figure représente les primes d'assurance-maladie annuelles moyennes pour un adulte (25 ans et plus) dans les 42 régions de primes suisses. Les frais de la santé varient fortement selon les zones, les cantons les plus grands (Berne, les Grisons, Lucerne, St-Gall et Zurich) sont répartis en deux à trois régions de primes. Le montant des primes reflète ainsi les dépenses de santé dans une région. Les habitants des zones rurales recourant p. ex. moins au système de santé que les citadins, ils paient des primes inférieures. Mais d'autres facteurs, comme l'efficacité des prestations, expliquent aussi les disparités régionales en termes de coûts.

Primes de l'assurance de base obligatoire

Prime annuelle moyenne en CHF; adultes; modèle standard, accidents compris, avec franchise ordinaire de 300 CHF; 2016; moyenne suisse = 5140 CHF



Source: Office fédéral de la santé publique, Credit Suisse

Primes basses en Suisse centrale et orientale ainsi que dans le Valais

Les cantons de Bâle-Campagne, de Fribourg, de Schaffhouse, du Tessin, de Vaud et du Valais sont répartis en deux régions de primes, les autres étant rattachés à une seule région de primes. Un déménagement à l'intérieur d'un canton peut par conséquent avoir un impact considérable sur la prime d'assurance-maladie. L'écart est encore plus marqué en cas de déménagement dans un canton voisin. Les assurés des centres, de Suisse romande et du Tessin paient des primes supérieures. Les primes les plus élevées s'observent dans les cantons-villes de Genève (6550 CHF) et de Bâle-Ville (6280 CHF). Ce sont les caisses-maladie d'Appenzell Rhodes-Intérieures (3920 CHF) et des Grisons (région de primes 3; 4090 CHF) qui facturent les primes les plus basses. Les primes d'assurance-maladie sont généralement inférieures à la moyenne en Suisse centrale et orientale ainsi que dans le Valais.

Importants écarts de primes suite à un changement de domicile

Pour faire baisser sa prime d'assurance-maladie, il n'est parfois même pas nécessaire de changer de canton. Quitter la ville de Berne pour l'Oberland bernois permet de diminuer la prime annuelle de 950 CHF. Même quelques mètres suffisent parfois: en déménageant de la ville de Zurich pour une commune rurale voisine, le gain annuel est de 900 CHF. Une frontière cantonale qui traverse une agglomération peut avoir encore plus d'impact: quitter Bâle-Ville pour la commune de Kaiseraugst (AG) distante de quelques kilomètres allège le budget d'assurance annuel de 1700 CHF. Un déménagement de Köniz (BE) à Wünnewil-Flamatt (FR) permet de gagner 1250 CHF. Entre les cantons voisins de Vaud et du Valais, du Tessin et des Grisons ou de Lucerne et de Nidwald, le potentiel d'économies est également considérable. La répartition en régions de primes à l'intérieur des cantons fait toujours l'objet de critiques, car elle ne reflète plus les coûts effectifs dans bien des cas. En 2013, la Confédération a étudié la possibilité d'échelonnements, mais n'y a pas donné suite.

Système complexe des réductions

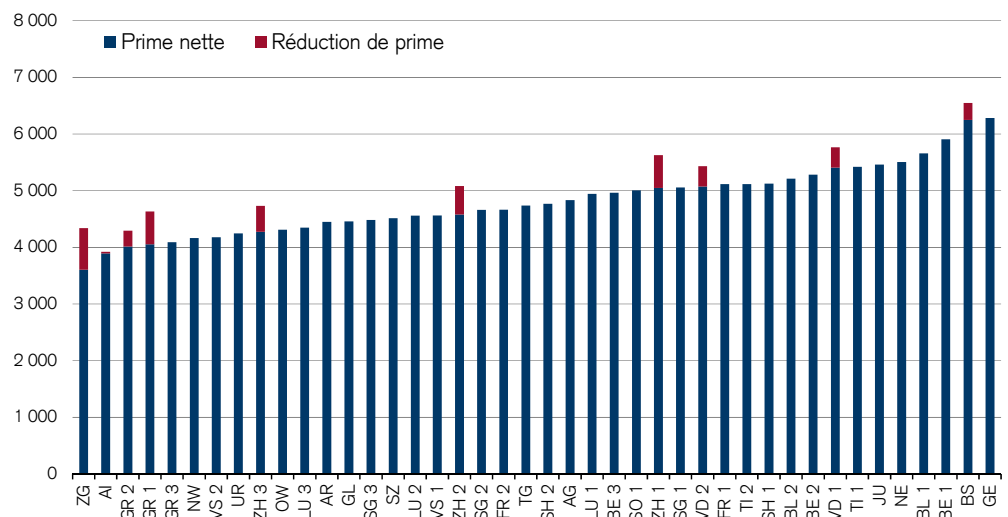
Les personnes vivant dans des conditions économiques précaires bénéficient de réductions de primes. Les cantons doivent diminuer de moitié au moins les primes des enfants et adolescents en formation issus de familles à faible revenu. Au demeurant, ils ont toute latitude pour la mise en œuvre, d'où la diversité des systèmes cantonaux et des objectifs sociaux fixés. Les cantons de Bâle-Campagne, du Tessin et de Vaud abaissent les primes dans la même proportion dans toutes les régions de primes. Tous les ménages éligibles bénéficient donc de la même réduction alors que la charge de primes peut varier de plusieurs centaines de francs.

Zoug: primes les plus basses

Les réductions de primes modifient la structure de primes cantonale. 21 cantons octroient une réduction aux personnes touchant un revenu brut de 30 000 CHF par an et six l'accordent encore pour un revenu de 40 000 CHF. À titre d'exemple, nous avons choisi un modèle d'assurance standard avec couverture accidents et franchise de 300 CHF. Un adulte célibataire ayant un revenu de 40 000 CHF mais aucune fortune bénéficie de la réduction la plus élevée à Zoug (17%). Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons (régions 1 et 2), de Zurich, de Vaud et de Bâle-Ville prennent également en charge une partie des primes. En 2011, le célibataire pris en exemple était encore éligible à une réduction de prime dans 14 cantons.

Charge de primes pour un célibataire

Prime annuelle moyenne en CHF pour un adulte célibataire avec un revenu brut de 40 000 CHF et sans fortune imposable; modèle standard, accidents compris, avec franchise ordinaire de 300 CH; 2016



Source: Office fédéral de la santé publique, Credit Suisse

Primes les plus élevées pour les familles dans la ville de Zurich

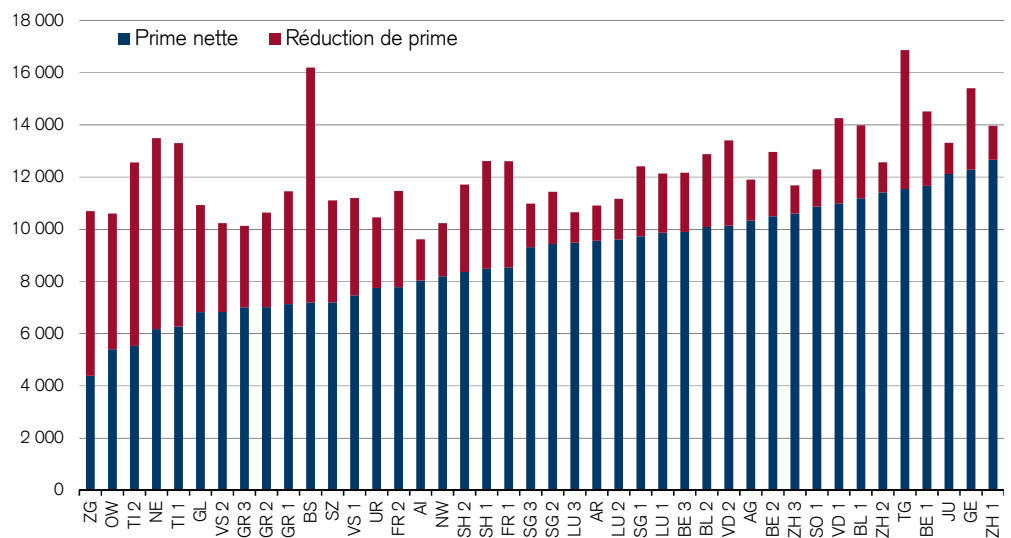
La situation est tout autre pour un couple avec deux enfants percevant un revenu brut de 60 000 CHF et ne possédant pas de fortune: il se voit octroyer une réduction de prime dans tous les cantons. Celle-ci est de 27% en moyenne. Là encore, le canton de Zoug est le plus généreux, avec un abattement de presque 60%, se classant ainsi en tête du tiers des cantons ayant la prime nette la plus basse. Suivent les cantons d'Obwald, du Tessin et de Neuchâtel avec des réductions également conséquentes. Réduisant les primes d'un tiers, les cantons de Schaffhouse et de Fribourg (tous deux en région 1) arrivent en milieu de tableau. Les familles vivant à Zurich, à Genève, dans le Jura et à Berne sont les plus sollicitées: même après abattement, elles paient des primes annuelles d'assurance-maladie comprises entre 11 500 CHF et 12 500 CHF, ce qui peut constituer jusqu'à un cinquième de leur revenu brut. En chiffres absolus, le canton de Bâle-Ville octroie la réduction la plus élevée: 9000 CHF.

Le volume des réductions de primes augmente

À l'échelle nationale, les réductions de primes concernent près de 2,2 millions de personnes, soit 27% des assurés, qui reçoivent en moyenne 1800 CHF chacun. La part de bénéficiaires varie entre 20% (Glaris) et 38% (Tessin). En 2000, une personne sur trois profitait encore d'une réduction de prime, laquelle était en moyenne de 40% inférieure à son niveau actuel. Mais cette proportion diminue tandis que le montant par bénéficiaire augmente. Le volume des réductions de primes a globalement cru d'environ 2,5 mrd CHF (2000) à 4,0 mrd CHF (2014).

Charge de primes pour une famille avec deux enfants

Prime annuelle moyenne en CHF, couverture accidents incluse, pour un couple avec deux enfants, un revenu brut de 60 000 CHF et sans fortune imposable; modèle standard, accidents compris, avec franchise ordinaire de 300 CH; 2016



Source: Office fédéral de la santé publique, Credit Suisse

Exemple de ménage 4: famille Urner, domiciliée à Hergiswil (NW)

Exemple hypothétique d'un couple avec deux enfants

La famille Urner habite à Hergiswil (NW) dans une maison individuelle de moyen standing (financement par crédit 80%). M. et Mme Urner ont deux enfants. Ils disposent d'un capital-épargne de 300 000 CHF et gagnent ensemble 150 000 CHF. Avec les allocations familiales et le rendement de la fortune, le ménage touche un revenu brut d'environ 161 100 CHF. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations de prévoyance, cotisations sociales et primes de l'assurance-maladie obligatoire), leur revenu disponible est de 118 000 CHF. En comptant les frais de logement, les frais accessoires, les frais d'énergie et d'électricité ainsi que les frais quotidiens des déplacements en voiture jusqu'au lieu de travail à Lucerne, leur revenu librement disponible est de 61 800 CHF.

En déménageant à Altdorf, d'où les Urner sont originaires, leur revenu librement disponible augmenterait à 73 000 CHF malgré les frais de déplacements pendulaires plus élevés, soit une différence de quelque 11 200 CHF. En revanche, la durée de chaque trajet domicile/travail passerait de 10 à 35 minutes.

Composantes de l'attrait financier d'un lieu de résidence

Frais de garde et allocations familiales

Les familles bénéficient de déductions fiscales sur les allocations pour enfants et les allocations familiales. La garde d'enfants en crèche grève toutefois considérablement un budget. Les subventions octroyées aux familles par les cantons et les communes sont très variables.

Concilier vie familiale et vie professionnelle est plus ou moins aisé selon les régions

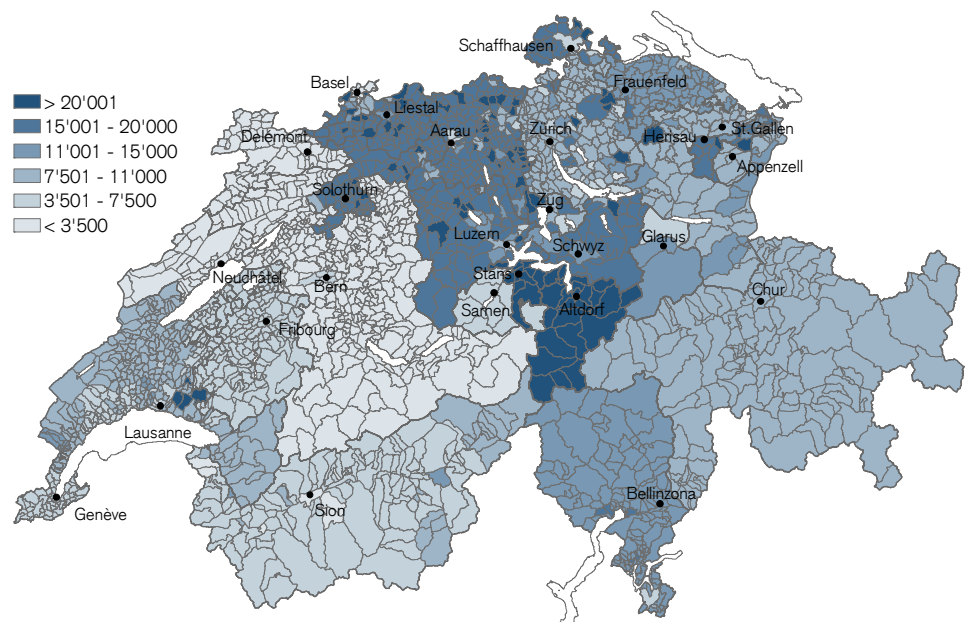
Les femmes de la nouvelle génération sont aussi qualifiées que les hommes, sinon plus. Établi à 63,8%, le taux d'activité des Suissesses est supérieur à la moyenne de l'OCDE, mais leur taux d'occupation moyen reste toujours nettement en deçà de celui des hommes. La majorité des femmes actives travaillent à temps partiel. Les études portant sur la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle mettent en évidence que ce sont fréquemment les coûts élevés de l'accueil extrafamilial des enfants qui font obstacle à une augmentation du taux d'occupation des femmes. L'offre de crèches et de structures d'accueil de jour varie fortement en fonction des régions. Dans les zones rurales notamment, les familles peuvent rencontrer des difficultés à trouver une solution de garde adaptée.

Régimes tarifaires peu comparables

Afin de déterminer l'attrait financier d'un lieu de résidence pour les familles, nous examinons les facteurs locaux. Ce sont les allocations familiales ainsi que les déductions fiscales pour enfants et l'accueil extrafamilial de ceux-ci. Nous ajoutons les frais de garde externe – poste de dépenses important – aux coûts fixes. Les tarifs des crèches subventionnées et les mécanismes de répartition des déductions fiscales divergent sensiblement selon le canton et la commune. En l'absence de statistique officielle sur les tarifs locaux des garderies d'enfants subventionnées, nous avons collecté ces informations au niveau des communes et des cantons.

Coûts annuels liés à l'accueil extrafamilial d'enfants

Couple marié avec 2 enfants, 2 jours de garde en crèche par semaine; revenu brut de 80 000 CHF; communes sans régime tarifaire propre: moyenne des cantons



Tarifs avantageux en Suisse romande

Selon le canton, les tarifs des crèches sont fixés au niveau cantonal ou communal. Certaines communes appliquent un tarif unique qui, dans la grande majorité des cas, dépend néanmoins de la situation financière du ménage concerné. Le tarif est calculé sur la base du revenu net, du revenu imposable ou d'une combinaison du revenu et de la fortune. Dans le canton de Thurgovie,

vie, les tarifs se fondent sur le montant imposable. Dans le cas du ménage pris en exemple, les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura affichent les frais de crèche les plus avantageux (cf. fig.). Uri, Nidwald et certaines communes appliquent des tarifs nettement supérieurs

Base de calcul des tarifs de crèches et niveau de la réglementation

Canton	Niveau	Base	Canton	Niveau	Base
ZH	Commune		SH	Commune	
BE	Canton*	Revenu imposable, fortune	AR	Commune	
LU	Commune		AI	Canton	Revenu imposable
UR	Canton	Revenu imposable, fortune	SG	Commune	
SZ	Commune		GR	Canton	Revenu imposable, fortune
OW	Commune		AG	Commune	
NW	Commune		TG	Canton	Montant imposable
GL	Canton	Revenu imposable, fortune	TI	Commune	
ZG	Commune		VD	Commune	
FR	Canton	Salaire	VS	Commune	
SO	Commune		NE	Canton	Revenu imposable
BS	Canton	Revenu net, fortune	GE	Canton	Revenu net
BL	Commune		JU	Canton	Revenu net

Source: Credit Suisse, cantons, communes

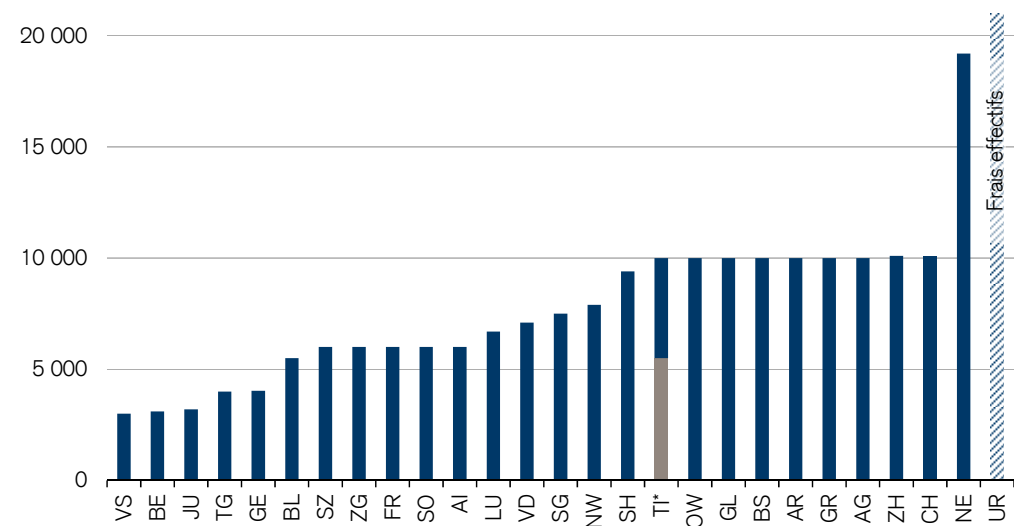
*sauf ville de Berne

Déductions généreuses à Neuchâtel

En fonction de la volonté politique et des possibilités financières, les cantons autorisent les familles à déduire les frais de garde externe de l'impôt sur le revenu. Le canton de Neuchâtel accorde la déduction la plus importante (plus de 19 000 CHF), qui est nettement supérieure à celle pratiquée par les autres cantons. À Uri, il est possible de faire valoir les frais effectifs. Dans les autres cantons, les déductions vont de 3000 (Valais) à 10 000 CHF. Selon le type de garde et de tarif lié au revenu, les déductions sont ainsi inférieures aux coûts supportés par les ménages.

Déduction fiscale maximale des frais de garde externe d'enfants

Déduction fiscale maximale en CHF, 2016



Source: cantons, Credit Suisse

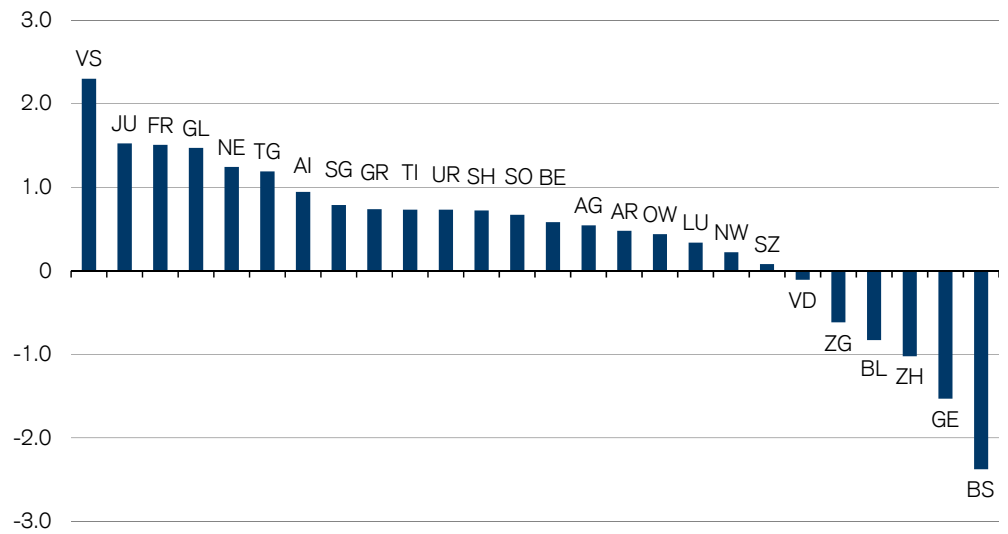
* TI: le montant maximum de la déduction dépend du revenu: moins de 80 000 CHF: déduction de 10 000 CHF; plus de 80 000 CHF: déduction de 5500 CHF

Indicateur RDI pour les familles dont les enfants sont gardés en externe

Si l'on tient compte de tous les coûts liés au lieu de domicile, ce sont les cantons du Valais, du Jura et de Fribourg qui offrent les conditions de vie les plus favorables aux familles dont les enfants sont gardés par des tiers. En plus de frais de logement abordables, les ménages y profitent de généreuses subventions pour les crèches et d'une imposition de la famille relativement modérée. D'une manière générale, les cantons de Suisse romande tendent à octroyer des allocations familiales, des subventions pour les crèches et des déductions des frais de garde plus importantes, et sont globalement plus attractifs pour les familles confiant leurs enfants à des structures externes que ceux de Suisse alémanique.

Indicateur RDI pour un couple avec deux enfants gardés à l'extérieur du domicile

Indicateur synthétique; CH = 0; couple marié avec 2 enfants, 2 jours de garde en crèche par semaine; sans prise en compte des frais de déplacements pendulaires, 2016



Source: Credit Suisse

Exemple de ménage 5: famille Tanner, domiciliée à Soleure (SO)

Exemple hypothétique de couple avec deux enfants gardés deux jours par semaine dans une crèche

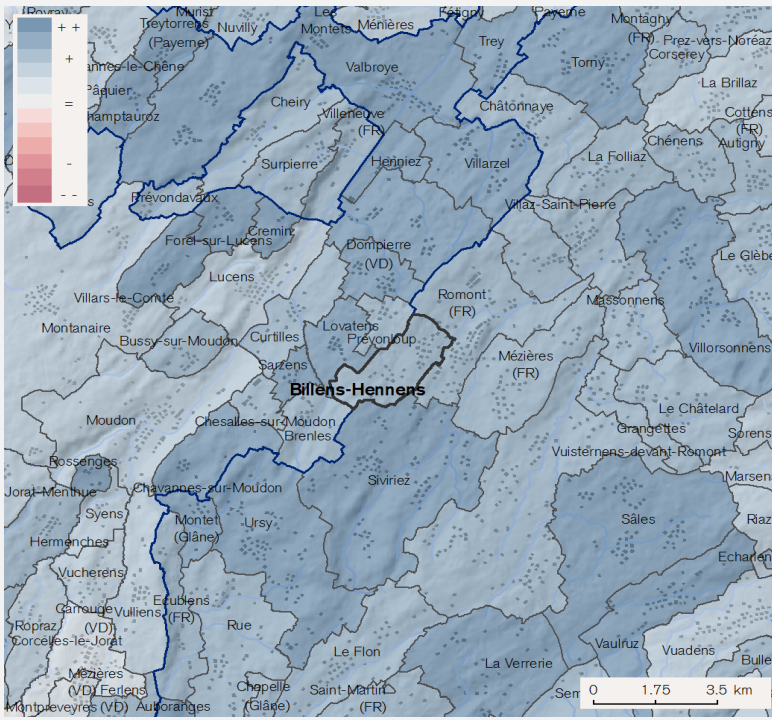
La famille Tanner réside à Soleure (SO) dans un logement en propriété de moyen standing (financement par crédit 80%). M. et Mme Tanner ont deux enfants. Ils disposent d'un capital-épargne de 250 000 CHF et gagnent ensemble 120 000 CHF. Avec les allocations familiales et le rendement de la fortune, le ménage touche un revenu brut d'environ 133 800 CHF. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations de prévoyance, cotisations sociales et primes de l'assurance-maladie obligatoire), leur revenu disponible est de 91 400 CHF. Leurs enfants sont gardés en crèche deux jours par semaine, ce qui coûte 14 300 CHF par an. Après déduction des frais de garde externe des enfants, le coût du logement, les frais accessoires, les frais d'électricité, et les les coûts pendulaires, il reste au couple un revenu librement disponible de 53 800 CHF.

En déménageant à Utzenstorf (BE), où la garde en crèche serait beaucoup moins onéreuse (5'600 CHF par an), le revenu librement disponible du couple augmenterait à 65 800 CHF malgré les frais de déplacement plus élevés. Les Tanner disposeraient librement d'environ 12 000 CHF en plus par an pour leur consommation.

Revenu librement disponible dans les communes de Suisse

Factsheet | Billens-Hennens

Indicateur RDI (Regional Disposable Income)

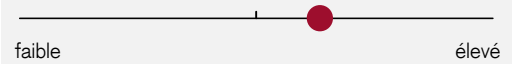


Faits & chiffres

Canton	FR
District	La Glâne
Population (2015)	687
Croissance démogr. (2005-2015)	12.0%
Emplois (2014)	268

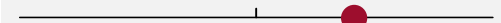
Revenu librement disponible

Indicateur RDI

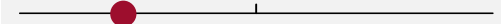


Frais

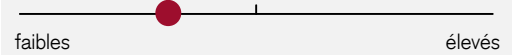
Prélèvements obligatoires



Frais fixes



Garde d'enfants (effets fiscaux y c.)



Revenu librement disponible par types de ménage-modèle et trajets pendulaires

Type de ménage	Ménage à une personne	Couple (sans enfants)	Famille (2 enfants)	Famille (2 enfants, garde extrafam.)	Couple à la retraite
Activité	1 personne	2 personnes	1 personne	2 personnes	à la retraite
Revenu	75'000	250'000	150'000	120'000	80'000
Fortune	50'000	600'000	300'000	250'000	300'000
Logement	Appartement en location, 60m ²	Maison individuelle, niveau élevé	Maison ind., niveau moyen	App. en propriété, niveau moyen	Appartement en location, 100m ²
Déplacement vers					
Lausanne	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Voiture	27'200	90'700	76'300	55'100	–
TP	32'000	103'400	81'400	60'200	–
Fribourg	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Voiture	28'300	92'600	77'500	56'400	–
TP	32'500	104'000	81'900	60'800	–
Sans trajets pendulaires	33'800	106'000	83'200	62'200	31'900

Revenu librement disponible, comparaison de communes (ménages-modèles y c. les trajets pendulaires)

	Indicateur RDI	Ménage à une personne	Couple (sans enfants)	Famille (2 enfants)	Famille (2 enf., garde extrafam.)	Couple à la retraite
Billens-Hennens	0.70	30'400	98'300	79'700	58'600	31'900
Prévonloup	0.91	32'900	96'300	78'800	59'700	33'500
Romont (FR)	0.81	31'000	100'100	80'300	59'900	32'400
Dompierre (VD)	1.38	34'600	103'000	83'400	60'800	38'100
Mézières (FR)	0.81	31'500	101'300	81'500	58'900	34'400
Lovatens	1.18	33'200	102'200	82'700	60'700	34'500
Vuisternens-devant-Romont	0.75	30'100	99'900	80'500	58'000	32'600
Curtilles	0.86	31'900	99'800	80'900	58'000	31'400
Villaz-Saint-Pierre	0.87	32'700	100'600	79'700	60'500	34'900
Siviriez	1.16	31'200	103'500	81'500	60'100	32'700
Lucens	0.67	31'300	99'200	80'100	54'100	29'600
Sarzens	1.26	33'400	105'600	84'300	60'900	35'600
Massonnens	0.92	32'300	103'300	82'200	61'300	34'800
Grangettes	0.82	31'200	99'400	78'800	60'200	33'400
Chesalles-sur-Moudon	0.90	32'100	103'600	83'000	58'100	31'900
Châtonnaye	0.87	31'400	102'600	81'400	59'400	32'400
Henniez	1.01	32'600	103'200	82'800	56'500	32'700
Brenles	0.97	32'100	101'700	82'200	57'700	32'600
Villarzel	1.02	33'700	99'500	81'300	60'900	34'700
Chénens	0.79	32'600	101'100	79'300	58'900	33'900
Villorsonnens	1.21	33'100	106'500	83'500	62'700	36'200
La Folliaz	0.95	32'500	103'100	82'100	61'700	34'700
Cremin	1.33	33'500	104'400	83'700	60'800	36'500
Trey	1.30	35'000	104'000	83'900	61'500	38'100
Le Châtelard	0.79	31'300	98'200	79'700	61'200	35'500
Le Flon	0.98	30'900	101'100	81'200	60'300	32'700
Autigny	0.85	32'300	104'000	81'900	59'900	33'700
Valbroye	1.03	32'800	104'600	83'900	57'600	33'100
Chavannes-sur-Moudon	1.06	32'600	102'200	82'300	60'100	32'800
Fribourg	0.56	33'600	98'000	76'800	59'100	32'000
Lausanne	-1.18	31'100	71'300	60'500	39'500	22'100

Indicateur RDI: Valeur standardisée du revenu librement disponible pour une grande fourchette de ménages (moyenne suisse = 0)

- + **Revenu** (revenu du travail, rendement de la fortune, revenu des rentes, transferts)
- **Prélèvements obligatoires** (impôts, cotisations aux assurances sociales, prévoyance professionnelle, primes d'assurance-maladie)
- **Frais fixes** (frais de logement, frais accessoires, frais d'électricité)
- **Frais de déplacement domicile-travail**, déductibles en partie des impôts
- **Garde d'enfants** (frais de crèche), déductibles en partie des impôts

Contact

Credit Suisse Economic Research
 Swiss Regional Research
 regionen.economicresearch@credit-suisse.com
 Tél. +41 44 334 74 19

Informations supplémentaires

Publication «Habitat, trajet pendulaire, crèche: où la vie est-elle la moins chère?» (2016)
www.credit-suisse.com/research

Les sources sont mentionnées plus en détail dans la publication précitée.

Annexe

Sources des données

Vue d'ensemble des facteurs de revenu et de dépenses pris en compte

Abréviations, délimitation régionale et sources des données

		Délimitation régionale			Année	Source
		CH	Canton	Commune		
Revenus de transfert						
Réductions de primes (par région de primes)	RP		(X)	(X)	2016	Cantons
Allocation familiales	AF		X		2016	Office fédéral des assurances sociales
Prélèvements obligatoires						
Taux d'imposition sur le revenu				X	2016	TaxWare
Taux d'imposition sur la fortune				X	2016	TaxWare
Valeur locative pour les propriétaires de logement			X	X	2016	Cantons, Credit Suisse
Assurance-vieillesse et survivants	AVS	X			2016	Office fédéral des assurances sociales
Assurance-invalidité	AI	X			2016	Office fédéral des assurances sociales
Allocations pour perte de gain	APG	X			2016	Office fédéral des assurances sociales
Assurance-chômage	AC	X			2016	Office fédéral des assurances sociales
Assurance des accidents non professionnels	ANP	X			2016	Office fédéral des assurances sociales
Prévoyance professionnelle		X			2016	Office fédéral des assurances sociales
Primes de l'assurance-maladie obligatoire (par région de primes)			(X)	(X)	2016	Office fédéral de la santé publique
Coûts fixes						
Prix de transaction de l'immobilier résidentiel				X	2016	Wüest Partner
Loyers des logements				X	2016	Wüest Partner
Prix de l'électricité				X	2016	Commission fédérale de l'électricité
Taxes pour eau, eaux usées, ordures				X	2016	Surveillant des prix
Frais accessoires et coût de l'énergie		X			2016	Office fédéral de la statistique
Frais de déplacement, abonnements des TP				X	2016	CFF, Credit Suisse
Frais de déplacement, véhicule de tourisme				X	2016	TCS, Credit Suisse
Déductions fiscales pour frais de déplacement			X		2016	Cantons, Credit Suisse
Frais de garde externe d'enfants			X	X	2016	Crèches, Credit Suisse
Déductions fiscales pour la garde externe d'enfants			X		2016	Cantons

Source: Credit Suisse

Avertissement sur les risques

Chaque investissement implique des risques, notamment en matière de fluctuations de valeur et de rendement. Si un investissement est libellé dans une devise autre que votre monnaie de référence, les variations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur, le prix ou le revenu.

Pour une discussion sur les risques afférents aux placements dans les titres mentionnés dans ce rapport, veuillez consulter ce lien Internet: <https://research.credit-suisse.com/riskdisclosure>

Le présent rapport comporte des informations concernant des placements impliquant des risques particuliers. Vous devriez prendre conseil auprès de votre conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement basé sur le présent rapport ou pour toute explication concernant le contenu de ce dernier. Des informations complémentaires sont également disponibles dans la brochure explicative intitulée «Risques particuliers dans le négoce de titres» disponible auprès de l'Association suisse des banquiers.

Le prix, la valeur ou le revenu de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce rapport peuvent diminuer ou augmenter. La valeur des titres et des instruments financiers est subordonnée aux fluctuations des taux de change et d'intérêt au comptant ou à terme, des indicateurs économiques, de la capacité financière de l'émetteur ou de l'émetteur de référence, etc., qui sont susceptibles d'affecter positivement ou négativement le prix ou le revenu de ces titres ou de ces instruments financiers. En achetant des titres ou des instruments financiers, vous vous exposez à des pertes ou à une perte nette du capital en raison des fluctuations des cours ou d'autres indices financiers, etc. Les investisseurs qui ont effectué des placements en ADR, dont la valeur est affectée par la volatilité des monnaies, assument effectivement ce risque.

Les taux de commission pour les opérations de courtage seront conformes aux taux convenus entre le CS et l'investisseur. Pour les transactions effectuées sur le principe de contreparties agissant pour compte propre entre le CS et l'investisseur, le prix d'achat ou de vente constituera le prix total. Les transactions effectuées sur le principe de contreparties agissant pour compte propre, y compris les opérations sur dérivés hors bourse, seront négociées sous la forme d'un prix/cours d'achat ou d'un prix/cours de vente, auquel cas une différence ou un écart peut être constaté. Les frais associés aux transactions seront convenus avant lesdites transactions, conformément aux lois et aux réglementations applicables. Veuillez lire attentivement la documentation préalable au contrat, etc., pour le détail des risques et commissions, etc., des titres ou des instruments financiers concernés avant l'achat.

Les titres structurés sont des instruments complexes comportant de par leur nature un degré de risque élevé; ils sont destinés à être vendus uniquement à des investisseurs avertis capables de comprendre et d'assumer les risques qu'ils impliquent. La valeur de marché d'un produit structuré peut être affectée par des changements induits par des facteurs d'ordre économique, financier et politique (y compris, sans toutefois s'y limiter, les taux de change et les taux d'intérêt au comptant et à terme), la maturité résiduelle, la volatilité et les conditions de marché ainsi que la solvabilité de l'émetteur ou de l'émetteur de référence. Tout investisseur intéressé par l'achat d'un produit structuré doit effectuer sa propre recherche et analyse du produit, et consulter ses propres conseillers professionnels quant aux risques associés à un tel achat.

Certains des investissements décrits dans ce rapport présentent une forte volatilité. Les investissements soumis à une forte volatilité peuvent subir des baisses importantes et soudaines de leur valeur susceptibles d'occasionner des pertes au moment de la vente des titres concernés. Ces pertes peuvent égaler votre investissement initial.

Pour certains produits, les pertes peuvent même excéder le montant de l'investissement initial et vous pourriez alors devoir déboursier une somme plus élevée pour couvrir ces pertes. Les rendements des investissements peuvent fluctuer et, par conséquent, il est possible que le capital initial versé soit considéré comme une partie du rendement.

Certains investissements peuvent ne pas être immédiatement liquides et s'avérer difficiles à vendre ou à réaliser. De même, il pourrait vous être difficile d'obtenir des informations fiables sur la valeur de certains investissements ou sur les risques qui y sont associés. Pour toute question, veuillez contacter votre Relationship Manager.

Les performances historiques ne sauraient préjuger des résultats futurs. La performance peut être affectée par les commissions, frais ou autres charges ainsi que par les variations des taux de change.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité porte sur les variations de la valeur de marché (p. ex. le cours) d'un instrument financier à la suite de la variation d'un facteur de risque et/ou d'une hypothèse du modèle. Plus précisément, la valeur de marché d'un produit structuré peut être affectée par des changements induits par des facteurs d'ordre économique, financier et politique (y compris, sans toutefois s'y limiter, les taux de change et les taux d'intérêt au comptant et à terme), la maturité résiduelle, la volatilité et les conditions de marché ainsi que la solvabilité de l'émetteur ou de l'émetteur de référence.

Risques inhérents aux marchés financiers

Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats futurs. Le prix et la valeur des investissements mentionnés ainsi que tout revenu susceptible d'en résulter peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Si un investissement est libellé dans une devise autre que votre monnaie de référence, les variations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur, le prix ou le revenu. Il vous est recommandé de consulter le(s) conseiller(s) que vous estimez nécessaire(s) pour vous aider à déterminer ces paramètres.

Il se peut qu'aucun marché public n'existe pour certains investissements, ou que ceux-ci ne soient négociables que sur un marché secondaire restreint. Lorsqu'un marché secondaire existe, il est impossible de prévoir le prix auquel les investissements se négocieront sur ledit marché ou s'il sera ou non liquide.

Marchés émergents

Lorsque le présent rapport traite des marchés émergents, vous devez avoir conscience qu'il existe un certain nombre de risques et d'incertitudes inhérents aux investissements et transactions dans différents types de placements ou, relatifs ou liés, aux émetteurs et débiteurs constitués en société, implantés ou exerçant des activités commerciales sur les marchés des pays émergents. Les placements relatifs aux marchés des pays émergents peuvent être considérés comme des placements spéculatifs et leur cours seront bien plus volatils que le cours des placements concernant les marchés des pays les plus développés. Les investissements dans des placements relatifs aux marchés émergents sont destinés uniquement aux investisseurs avertis ou professionnels expérimentés qui connaissent les marchés en question, sont capables d'apprécier et de tenir compte des divers risques inhérents à ce type de placements et possèdent les ressources financières nécessaires pour supporter le risque substantiel de perte d'investissement inhérent à ce type de placements. Il vous incombe de gérer les risques liés à tout placement relatif aux marchés des pays émergents et l'affectation des actifs de votre portefeuille. Vous devriez demander l'avis de vos conseillers concernant les différents risques et facteurs à prendre en considération lors d'un investissement dans des placements relatifs aux marchés émergents.

Placements alternatifs

Les hedge funds ne sont pas soumis aux nombreuses réglementations en matière de protection des investisseurs qui s'appliquent aux investissements collectifs autorisés et réglementés. Quant aux gestionnaires de hedge funds, ils ne sont pas réglementés pour la plupart. Les hedge funds ne se limitent pas à une discipline d'investissement ou une stratégie de négoce particulière et cherchent à tirer profit des différents types de marchés en recourant à des stratégies de levier, relatives à des dérivés et

d'investissement spéculatif complexes qui accroissent le risque de perte d'investissement.

Les transactions sur marchandises affichent un niveau de risque élevé et sont inadaptées à la plupart des investisseurs privés. L'étendue de la perte due aux mouvements du marché peut être substantielle, voire déboucher sur une perte totale.

Les investisseurs immobiliers sont exposés à la liquidité, aux devises étrangères et à d'autres risques, y compris aux risques cycliques, aux risques du marché locatif et local ainsi qu'aux risques environnementaux et aux modifications légales.

Risques de taux d'intérêt de crédit

La valeur d'une obligation dépend de la solvabilité de l'émetteur et/ou du garant (le cas échéant), laquelle peut changer sur la durée de l'obligation. En cas de défaillance de l'émetteur et/ou du garant de l'obligation, celle-ci ou tout revenu en découlant n'est pas garanti(e) et vous pouvez perdre tout ou partie de l'investissement initial.

Notifications

Les informations et opinions exprimées dans ce rapport (autres que les contributions apportées à des articles par des stratèges en investissement) sont celles du département Research de la division International Wealth Management du Credit Suisse au moment de la rédaction du présent rapport et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les opinions exprimées en relation avec un titre spécifique dans ce rapport peuvent être différentes ou ne pas concorder avec les observations et les opinions du département Research de la Division Investment Banking du Credit Suisse en raison de différences dans les critères d'évaluation.

Les contributions apportées à des articles par des stratèges en investissement ne sont pas des rapports de recherche. Les stratèges en investissement ne dépendent pas du département Research du CS. Plusieurs politiques du CS ont été mises en œuvre pour garantir l'indépendance du département Research du CS, y compris des politiques relatives aux restrictions en matière de négoce des titres concernés avant la publication des rapports Research. Lesdites politiques ne s'appliquent pas aux stratèges en investissement.

Le CS décline toute responsabilité à l'égard de toute perte découlant de l'utilisation des éléments présentés dans ce rapport; cette exclusion de responsabilité ne saurait être invoquée dans les cas prévus par la législation ou la réglementation applicable au CS. Ce rapport ne doit pas être substitué à l'exercice d'un jugement indépendant comme fondement à la prise de décision. Le CS peut avoir émis ou pourrait émettre à l'avenir une idée d'investissement concernant ce titre. Les idées d'investissement sont des opportunités à court terme basées sur des événements et des éléments déclencheurs sur les marchés, tandis que les notations des sociétés s'appuient sur la performance absolue escomptée sur une période de six à douze mois tel que cela est défini dans la section notification. Les idées d'investissement et les notations de sociétés reflètent des hypothèses sous-jacentes et des méthodes d'analyse différentes. Par conséquent, il est possible que les idées d'investissement diffèrent des notations de sociétés. En outre, le CS peut avoir publié d'autres rapports, ou pourrait en publier à l'avenir, qui contredisent les informations présentées dans ce rapport ou qui en tirent des conclusions différentes. Ces rapports reflètent les diverses suppositions, visions et méthodes d'analyses des analystes qui les ont rédigés et le CS n'est nullement tenu de garantir que lesdits rapports soient portés à l'attention de tout destinataire du présent rapport.

Certification par les analystes

Chacun des analystes mentionnés dans le présent document certifie que les points de vue exprimés dans cette brochure à l'endroit des entreprises et des titres qu'il ou elle est amené(e) à évaluer reflètent précisément son opinion personnelle. Il affirme que sa rémunération n'est et ne sera jamais liée, directement ou indirectement, à des recommandations et opinions particulières émises dans ce document.

Les analystes Knowledge Process Outsourcing (KPO) mentionnés dans le présent rapport sont employés par Credit Suisse Business Analytics (India) Private Limited.

Indications importantes

La politique du CS consiste à publier et à mettre à jour ses rapports de recherche / recommandations à la fréquence qu'il juge appropriée, lorsqu'il estime que l'évolution d'une entreprise, d'un secteur ou d'un marché est susceptible d'avoir des répercussions sensibles sur les points de vue et opinions exprimés ici. Le CS se fait fort de publier uniquement des analyses impartiales, indépendantes, honnêtes, claires et intelligibles.

Le code de conduite du Credit Suisse, auquel la totalité des employés doit adhérer, est accessible par Internet sous:

http://www.credit-suisse.com/governance/en/code_of_conduct.html

Pour des détails complémentaires sur la méthodologie de notation du Credit Suisse, veuillez vous référer aux informations sur l'indépendance des recherches financières qui se trouvent sous:

https://www.credit-suisse.com/legal/pb_research/independence_en.pdf

L'analyste responsable de la rédaction de cette brochure se voit rétribué en fonction de plusieurs paramètres parmi lesquels la totalité des revenus touchés par le CS, dont une partie est générée par les activités d'investment banking du Credit Suisse.

Notifications complémentaires

Royaume-Uni: En ce qui concerne la notification des informations sur titres à revenu fixe pour les clients de Credit Suisse (UK) Limited et de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, veuillez téléphoner au +41 44 333 33 99.

Inde: Veuillez consulter le site <http://www.credit-suisse.com/in/researchdisclosure> pour les notifications complémentaires requises en vertu des réglementations du Securities And Exchange Board of India (Research Analysts), 2014. Le Credit Suisse est susceptible d'avoir un intérêt dans les sociétés mentionnées dans le présent rapport. Les rapports publiés par le Département Research du CS sont également disponibles sur <https://investment.credit-suisse.com/>

Pour des informations sur les notifications relatives aux sociétés recommandées par Credit Suisse Investment Banking et mentionnées dans le présent rapport, veuillez vous référer au site de la division Banking sous: <https://rave.credit-suisse.com/disclosures>

Pour toutes informations complémentaires, y compris les notifications relatives à tout autre émetteur, veuillez vous référer au site de la division Private Banking & Wealth Management sous: <https://www.credit-suisse.com/disclosure>

Clause de non-responsabilité générale / Information importante

Ce rapport n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, quelque personne ou entité que ce soit qui serait citoyenne, résidente ou située dans une localité, un Etat, un pays ou une autre juridiction où une telle distribution, publication, disponibilité ou utilisation serait contraire à la

législation ou réglementation ou soumettrait le CS à des obligations d'enregistrement ou de licence au sein de ladite juridiction.

Les références au Credit Suisse effectuées dans ce rapport comprennent Credit Suisse AG, la banque suisse, ses succursales et ses sociétés affiliées. Pour plus d'informations sur notre structure, veuillez consulter le lien suivant: <http://www.credit-suisse.com/>

NE PAS DISTRIBUER NI UTILISER À DES FINS DE PROSPECTION OU DE CONSEIL:

Le présent rapport est fourni uniquement à des fins d'information et d'illustration et n'est destiné qu'à votre seul usage. Il ne constitue ni une sollicitation ni une offre ou recommandation à l'achat ou à la vente de titres ou d'autres instruments financiers. Toute information englobant des faits, des opinions ou des citations peut être condensée ou résumée et se réfère à la date de rédaction. Les informations contenues dans le présent rapport ont été fournies à titre de commentaire général de marché et ne constituent en aucune manière une forme de conseil financier réglementé, ou de service juridique, fiscal ou autre service financier réglementé. Elles ne tiennent pas compte des objectifs, de la situation ou des besoins financiers d'une quelconque personne – autant d'aspects qui doivent être impérativement examinés avant toute décision de placement. Vous devriez prendre conseil auprès de votre conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement basé sur le présent rapport ou pour toute explication concernant le contenu de ce dernier. Ce rapport vise uniquement à exposer des observations et opinions du CS à la date de rédaction, sans tenir compte de la date à laquelle vous pouvez le recevoir ou y accéder. Les observations et opinions contenues dans le présent rapport peuvent être différentes de celles des autres divisions du CS. Toute modification demeure réservée sans préavis et sans obligation de mise à jour. Le CS n'est nullement tenu de garantir que lesdites mises à jour soient portées à votre attention. **PRÉVISIONS ET ESTIMATIONS:** Les performances passées ne doivent pas constituer une indication ni constituer une garantie de résultats futurs et aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant aux performances futures. Dans la mesure où ce rapport contient des déclarations relatives à la performance future, celles-ci ont un caractère prévisionnel et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Toutes les évaluations mentionnées dans le présent rapport sont soumises aux politiques et procédures d'évaluation du CS.

CONFLITS: Le CS se réserve le droit de corriger les éventuelles erreurs apparaissant dans le présent rapport. Le Credit Suisse, ses sociétés affiliées et/ou leurs collaborateurs peuvent détenir des positions ou des participations ou tout autre intérêt matériel, ou encore effectuer des transactions sur les titres mentionnés, des options s'y rapportant, ou des investissements connexes; ils peuvent également accroître ou liquider ponctuellement de tels investissements. Le CS peut fournir, ou avoir fourni au cours des douze derniers mois, à toute société ou tout émetteur mentionné des conseils importants en rapport avec l'investissement énuméré dans ce document ou un investissement lié. Certains des investissements mentionnés dans le présent rapport seront proposés par une entité individuelle ou une société affiliée du CS; le CS peut également être le seul teneur de marché pour de tels investissements. Le CS est impliqué dans plusieurs opérations commerciales en relation avec les entreprises mentionnées dans ce rapport. Ces opérations incluent notamment le négoce spécialisé, l'arbitrage des risques, les activités de tenue de marché et autres activités de négoce pour compte propre. Le CS est signataire d'un accord avec l'émetteur relatif à la fourniture de services aux sociétés d'investissement. **IMPÔTS:** Aucune des informations contenues dans le présent rapport ne constitue un conseil de nature juridique ou en matière de placements, de comptabilité ou d'impôts. Le CS n'offre pas de conseils sur les conséquences d'ordre fiscal liées aux investissements et vous recommande de consulter un conseiller fiscal indépendant. Les niveaux et bases d'imposition dépendent des circonstances individuelles et sont susceptibles de changer. **SOURCES:** Les informations et les opinions contenues dans le présent rapport ont été obtenues ou tirées de sources jugées fiables par le CS. Le CS ne saurait être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ce rapport. **SITES WEB:** Ce rapport peut fournir des adresses de sites web ou contenir des liens qui conduisent à ces sites. Sauf dans la mesure où le rapport fait état du contenu web du CS, le CS n'a pas procédé au contrôle des sites web liés et décline toute responsabilité quant au contenu desdits sites. Ces adresses ou hyperliens (y compris les adresses ou hyperliens vers le contenu web du site du CS) ne sont fournis que pour votre confort et votre information et le contenu des sites liés ne fait partie d'aucune manière du

présent rapport. L'accès à un tel site web ou le suivi d'un tel lien par le biais de ce rapport ou via le site web du CS se fait à vos propres risques.

Distribution des rapports de recherche

A l'exception d'une éventuelle mention contraire, ce rapport est préparé et distribué par Credit Suisse AG, une banque suisse agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. **Allemagne:** Le présent document est distribué par Credit Suisse (Deutschland) AG, établissement agréé et réglementé par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin). **Australie:** Ce rapport est distribué en Australie par Credit Suisse AG, Sydney Branch (CSSB) (ABN 17 061 700 712 AFSL 226896) seulement aux clients «Wholesale» comme défini à la section s761G du Corporations Act de 2001. CSSB ne garantit pas la performance des produits financiers mentionnés dans le rapport et ne fournit aucune assurance quant à la performance de ces produits. **Autriche:** Le présent rapport est distribué par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. Zweigniederlassung Autriche. La Banque est une succursale de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., dûment autorisée en tant qu'établissement de crédit au Grand-Duché de Luxembourg et sise au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. L'établissement est soumis au contrôle prudentiel de l'autorité de surveillance du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), sise au 110, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ainsi que de l'autorité de surveillance autrichienne, l'Österreichische Finanzmarktaufsicht (FMA), sise Otto-Wagner Platz 5, A-1090 Vienne. **Bahrein:** Ce rapport est distribué par Credit Suisse AG, Bahrain Branch, qui est autorisée et réglementée par la Central Bank of Bahrain (CBB) comme un Investment Firm Category 2. Credit Suisse AG, Bahrain Branch, est sise Level 22, East Tower, Bahrain World Trade Centre, Manama, Royaume de Bahreïn. **Dubaï:** Cette information est distribuée par Credit Suisse AG (DIFC Branch), dûment agréée et réglementée par la Dubai Financial Services Authority («DFSA»). Les produits ou services financiers liés ne sont proposés qu'à des clients professionnels ou à des contreparties du marché, tels que définis par la DFSA, et ne sont pas destinés à d'autres personnes. Credit Suisse AG (DIFC Branch) est sise Level 9 East, The Gate Building, DIFC, Dubaï, Émirats arabes unis. **France:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Succursale en France, autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant que prestataire de services d'investissement. Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Succursale en France, est placée sous la supervision et la réglementation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ainsi que de l'Autorité des Marchés Financiers. **Gibraltar:** Ce rapport est distribué par Credit Suisse (Gibraltar) Limited. Credit Suisse (Gibraltar) Limited est une entité légalement indépendante détenue en totalité par Credit Suisse et elle est réglementée par la Gibraltar Financial Services Commission. **Guernesey:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Channel Islands) Limited, une entité juridique indépendante enregistrée à Guernesey sous le numéro 15197 et ayant son adresse enregistrée à Helvetia Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernesey. Credit Suisse (Channel Islands) Limited est détenu à 100% par Credit Suisse AG et est réglementé par la Guernesey Financial Services Commission. Des copies de derniers comptes vérifiés sont disponibles sur demande. **Hong Kong:** Le présent document a été publié à Hong Kong par Credit Suisse AG, Hong Kong Branch, qui possède une licence en tant que société agréée par la Hong Kong Monetary Authority et qui est réglementée par la Securities and Futures Ordinance (chapitre 571 de la législation du pays). **Inde:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse Securities (India) Private Limited (CIN n° U67120MH1996PTC104392), établissement réglementé par le Securities and Exchange Board of India en qualité d'analyste Research (n° d'enregistrement INH 000001030), de gérant de portefeuille (n° d'enregistrement INP000002478) et de courtier en valeurs mobilières (n° d'enregistrement INB230970637; INF230970637; INB010970631; INF010970631), et ayant son siège social 9th Floor, Ceejay House, Dr.A.B. Road, Worli, Mumbai - 18, Inde, T- +91-22 6777 3777. **Italie:** Ce rapport est distribué en Italie par Credit Suisse (Italy) S.p.A., banque de droit italien inscrite au registre des banques et soumise à la supervision et au contrôle de la Banca d'Italia, de la CONSOB et est aussi distribué par Credit Suisse AG agissant à titre de banque suisse autorisée à fournir des prestations bancaires et financières en Italie. **Japon:** Ce rapport est publié uniquement au Japon par Credit Suisse Securities (Japan) Limited, Financial Instruments Dealer, Director-General of Kanto Local Finance Bureau (Kinsho) No. 66, membre de la Japan Securities Dealers Association, de

la Financial Futures Association of Japan, de la Japan Investment Advisers Association et de la Type II Financial Instruments Firms Association. Credit Suisse Securities (Japan) Limited ne publiera ni ne transmettra ce rapport en dehors du Japon. **Jersey:** Ce rapport est distribué par Credit Suisse (Channel Islands) Limited, Jersey Branch, dont les activités d'investissement sont réglementées par la Jersey Financial Services Commission. L'adresse à Jersey de Credit Suisse (Channel Islands) Limited, succursale de Jersey, est TradeWind House, 22 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 5WU. **Liban:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Lebanon) Finance SAL («CSLF»), un établissement financier enregistré au Liban, réglementé par la Banque centrale du Liban («BCL») et titulaire d'une licence bancaire n° 42. Credit Suisse (Lebanon) Finance SAL est soumis à la législation et à la réglementation de la BCL ainsi qu'à la législation et aux décisions de la Capital Markets Authority du Liban («CMA»). CSLF est une filiale de Credit Suisse AG et fait partie du Credit Suisse Group (CS). La CMA décline toute responsabilité quant au contenu, à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations présentées dans ce rapport. La responsabilité du contenu du présent rapport est assumée par l'émetteur, ses administrateurs et d'autres personnes tels des experts, dont les opinions sont incluses dans le rapport avec leur consentement. La CMA n'a pas non plus évalué l'adéquation de l'investissement pour tout investisseur particulier ou tout type d'investisseur. Les investissements sur les marchés financiers peuvent présenter un degré élevé de complexité et de risques et ne pas convenir à tous les investisseurs. CSLF procédera à l'évaluation de l'adéquation de cet investissement sur la base des informations que l'investisseur lui aurait fournies et conformément aux instructions et procédures internes du Credit Suisse. Il est entendu que l'anglais sera utilisé dans tous les documents et communications fournis par le CS et/ou CSLF. En acceptant d'investir dans le produit, l'investisseur confirme ne pas s'opposer à l'utilisation de la langue anglaise. **Luxembourg:** Ce rapport est distribué par Credit Suisse (Luxembourg) S.A., une banque du Luxembourg autorisée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). **Qatar:** Cette information a été distribuée par Credit Suisse (Qatar) L.L.C qui a été autorisée et qui est réglementée par la Financial Centre Regulatory Authority (QFCRA) sous le n° QFC 00005. Tous les produits et les services financiers liés ne sont disponibles qu'aux clients commerciaux ou aux contreparties du marché (tels que définis par les règles et réglementations de la Qatar Financial Centre Regulatory Authority (QFCRA)), y compris les individus qui ont opté pour être classés en tant que client commercial avec des actifs liquides de plus de 1 million d'USD et qui disposent de connaissances, d'une expérience et d'une compréhension leur permettant de participer à de tels produits et/ou services. **Singapour:** Ce rapport a été élaboré et publié à Singapour exclusivement à l'intention des investisseurs institutionnels, des investisseurs accrédités et des investisseurs avertis (tels que définis dans les Financial Advisers Regulations), et est également publié par Credit Suisse AG, Singapore Branch, à l'intention des investisseurs étrangers (tels que définis dans les Financial Advisers Regulations). Credit Suisse AG, Singapore Branch, peut distribuer les rapports établis par ses entités étrangères et sociétés affiliées sous le régime prévu au Règlement 32C des Financial Advisers Regulations. Les bénéficiaires singapouriens doivent prendre contact avec Credit Suisse AG, Singapore Branch, par téléphone au +65-6212-2000 pour toute question résultant du ou en rapport avec le présent rapport. En vertu de votre statut d'investisseur institutionnel, d'investisseur accrédité, d'investisseur averti ou d'investisseur étranger, Credit Suisse AG, Singapore Branch, est dispensé de respecter certaines exigences de conformité selon le Financial Advisers Act, chap. 110 de Singapour («FAA»), les Financial Advisers Regulations et les notifications et les directives qui en découlent, en relation avec les prestations de conseil financier que Credit Suisse AG, Singapore Branch, est susceptible de vous fournir. **Espagne:** Ce rapport est distribué en Espagne par Credit Suisse AG, Sucursal en España, autorisée sous le numéro 1460 dans le registre de la Banco de España. **Thaïlande:** Ce rapport est distribué par Credit Suisse Securities (Thailand) Limited, qui est réglementé par l'Office of the Securities and Exchange Commission, Thaïlande, et dont l'adresse enregistrée est 990 Abdulrahim Place Building, 27/F, Rama IV Road, Silom, Bangrak, Bangkok, tél. 0-2614-6000. **Turquie:** Les informations, commentaires et recommandations de placement formulés dans le présent document n'entrent pas dans la catégorie des conseils en placement. Les services de conseil en placement sont des services fournis par des établissements agréés à des personnes ; ils sont personnalisés compte tenu des préférences de ces personnes en matière de risque et de rendement. Les commentaires et les conseils indiqués dans le présent document sont, au

contraire, de nature générale. Les recommandations formulées peuvent donc ne pas convenir à votre situation financière ou à vos préférences particulières en matière de risque et de rendement. Par conséquent, prendre une décision de placement en vous fiant uniquement aux informations qui figurent dans le présent document pourrait donner des résultats qui ne correspondent pas à vos attentes. Le présent rapport est distribué par Credit Suisse Istanbul Menkul Degerler Anonim Sirketi, établissement réglementé par le Capital Markets Board of Turkey, dont le siège social est sis Oguz Goker Caddesi, Maya Plaza 10th Floor Akatlar, Besiktas/Istanbul-Turquie. **Royaume-Uni:** Ce document est publié par Credit Suisse (UK) Limited et Credit Suisse Securities (Europe) Limited. Credit Suisse Securities (Europe) Limited et Credit Suisse (UK) Limited, toutes deux autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority, sont des sociétés associées mais indépendantes du Credit Suisse sur le plan juridique. Les protections offertes par la Financial Conduct Authority et/ou la Prudential Regulation Authority à la clientèle privée ne s'appliquent pas aux placements et services fournis par des personnes situées en dehors du Royaume-Uni. Le Financial Services Compensation Scheme est inapplicable lorsque l'émetteur n'a pas satisfait à ses obligations. Dans la limite communiquée au Royaume-Uni ou susceptible d'avoir un effet au Royaume-Uni, le présent document constitue une sollicitation financière qui a été approuvée par Credit Suisse (UK) Limited, entité agréée par la Prudential Regulation Authority et régie par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority pour la conduite d'activités d'investissement au Royaume-Uni. Le siège social de Credit Suisse (UK) Limited est sis Five Cabot Square, London, E14 4QR. Veuillez noter que les règles relatives à la protection des clients de détail aux termes du Financial Services and Market Act 2000 du Royaume-Uni ne vous seront pas applicables et que vous ne disposerez pas non plus des éventuelles indemnités prévues pour les «demandeurs éligibles» («eligible claimants») aux termes du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni. L'imposition applicable dépend de la situation individuelle de chaque client et peut subir des changements à l'avenir.

ÉTATS-UNIS: LE PRÉSENT DOCUMENT, EN SA FORME ORIGINALE OU COPIÉE, NE SAURAIT ÊTRE ENVOYÉ, INTRODUIT OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES IMPOSABLES AUX ÉTATS-UNIS (AU SENS DE LA REGULATION S DU US SECURITIES ACT DE 1933, DANS SA VERSION AMENDÉE).

Toute reproduction intégrale ou partielle du présent document est soumise à l'autorisation écrite du Credit Suisse. Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou sociétés affiliées. Tous droits réservés.

16C032A_R

Autres publications de Credit Suisse Economic Research



Moniteur immobilier Suisse 4^e trimestre 2016

Le Moniteur immobilier établit trois fois par an un état des lieux des évolutions du marché immobilier et s'inscrit ainsi en complément des analyses fondamentales annuelles et des thèmes spéciaux de

l'Étude immobilière du Credit Suisse.

Parution le 1^{er} décembre 2016



Indice de la construction suisse 4^e trimestre 2016

Publication trimestrielle, l'Indice de la construction suisse présente des informations actuelles sur la conjoncture dans la construction ainsi que des évaluations de l'évolution des chiffres d'affaires dans le secteur.

Parution le 23 novembre 2016



Moniteur Suisse 4^e trimestre 2016

Le Moniteur Suisse analyse l'évolution de l'économie helvétique et établit des projections en la matière.

14 décembre 2016



Retail Outlook 2017

L'étude annuelle relative au commerce de détail suisse présente les perspectives conjoncturelles de la branche ainsi que les défis actuels auxquels elle doit faire face. Le thème principal cette année est l'impact de la concurrence sur le réseau des points de vente.

4 janvier 2017



Manuel des branches 2017 Structures et perspectives

Véritable ouvrage de référence des secteurs de l'économie suisse, le Manuel des branches est publié une fois par an. Les différents portraits donnent un aperçu détaillé des structures et des perspectives conjoncturelles des diverses branches.

10 janvier 2017



Étude régionale Zoug

Le canton de Zoug occupe souvent le haut du classement en termes d'indicateurs économiques. L'étude régionale se concentre sur les perspectives économiques de la région et analyse le revers de la médaille.

2 février 2017